

**Procès-verbaux de
l'Assemblée de travail
des membres**

Procès-verbaux de l'Assemblée de travail des membres

Compilés sous la direction de Tim Jones
Chef rapporteur du Congrès de Bangkok

Congrès mondial de la nature

Bangkok, Thaïlande
17 au 25 novembre 2004

UICN – Union mondiale pour la nature
2005

La terminologie géographique employée dans cette publication, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque État, territoire ou région que ce soit ou en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni



Copyright : © 2005 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation: UICN (2005). *Procès-verbaux de l'Assemblée de travail des membres*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. vi + 63 pp.

ISBN: 2-8317-0800-1

Maquette
couverture : L'IV Com Sàrl

Mise en page : Tim Davis, DJEnvironmental, Devon, Royaume-Uni

Imprimé par : Atar Roto Presse SA, Genève, Suisse

Pour commander : Service des publications de l'UICN
219c Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL
Royaume-Uni
Tél: +44 1223 277894, Fax: +44 1223 277175
E-mail: books@iucn.org
www.iucn.org/bookstore

Un catalogue des publications de l'UICN est également disponible.

Cet ouvrage est imprimé sur papier Recystar, fait de 100 pour cent de fibres recyclées après consommation sans azurant optique.

Le compilateur souhaite remercier ses nombreux collègues des Commissions et du Secrétariat de l'UICN pour leur concours inestimable lors de la rédaction des rapports du Congrès et de la finalisation des présents Procès-verbaux. Des remerciements particuliers sont adressés à Deborah Murith, du Service des publications de l'UICN, qui a relu et corrigé les épreuves.

Table des matières

| | |
|--|---|
| Avant-Propos | 1 |
| Résolution 3.080 Vote de remerciements au pays hôte | 3 |
| Remerciements | 4 |
| Compte rendu de l'Assemblée de travail des membres de la 3 ^e Session du Congrès mondial de la nature | 7 |

Avant-Propos

de la Présidente de l'UICN, Yolanda Kakabadse

Je ne sais comment décrire les émotions que j'ai ressenties durant la 3^e Session du Congrès mondial de la nature à Bangkok.

D'abord et avant tout, je veux dire toute ma gratitude à notre hôte généreux, le Gouvernement royal thaïlandais, pour les efforts considérables qu'il a déployés, et remercier le personnel du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement et du Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune sauvage et des plantes.

Le souvenir de cet instant où, quittant mes fonctions de Présidente, je vous ai fait mes adieux et où vous m'avez rendu un hommage vibrant me revient encore aujourd'hui fréquemment et très clairement. Je veux vous remercier, ici, une fois de plus, pour l'honneur d'avoir pu diriger ce réseau fabuleux d'individus passionnés et exprimer l'espoir que vous accorderez le même appui et la même amitié à mon successeur, Valli Moosa.

Bangkok, ce fut aussi l'occasion de retrouver de vieux amis et de s'en faire de nouveaux. Jamais encore, nous n'avions rassemblé tant de personnes venues d'horizons si différents : 1000 des meilleurs scientifiques du monde, 200 chefs d'entreprises, 40 ministres des Affaires étrangères, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Tourisme et de la Pêche, ainsi que des milliers de défenseurs de l'environnement, agents de développement, représentants communautaires et figures religieuses.

Toute cette diversité est le reflet de la croissance et de l'utilité de notre Union et de notre travail. Cela veut dire que nous n'avons pas peur de nous confronter à des opinions différentes. Cela veut dire que nous avons la certitude que la conservation est importante pour les secteurs du développement et des affaires. Et enfin, cela veut dire que la communauté de la conservation a acquis ses lettres de noblesse et qu'elle est un partenaire crédible des efforts déployés en faveur du développement durable.

Le Forum a confirmé la contribution cruciale des biens et services écosystémiques à nos systèmes économiques et sociaux. Il en ressort que la conservation peut et doit jouer un rôle dans la lutte contre la pauvreté et qu'en retour, d'autres secteurs doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour contribuer à la conservation de nos richesses naturelles.

Pour moi, le Forum fut une expérience merveilleuse, non seulement pour l'exercice intellectuel auquel nous nous sommes livrés, mais aussi et surtout parce qu'il a démontré que nous avons des objectifs communs de réduction de la pauvreté et de conservation et que nous travaillons ensemble pour réaliser ces objectifs. Nous avons les connaissances et les outils qu'il faut pour jouer un rôle déterminant.

À l'Assemblée, nous avons gagné beaucoup de temps grâce au vote électronique et au processus efficace de gestion des motions. Nous avons eu le plaisir d'élire un nouveau Président, un nouveau Trésorier, des Conseillers et six Présidents de Commissions qui ont accepté le défi de gouverner notre Union. Nous avons approuvé avec enthousiasme un programme motivant, axé sur les résultats, pour 2005–2008, qui est, à mon avis, le meilleur programme de travail que nous n'ayons jamais eu.

Je souhaite aussi souligner un résultat que nous sous-estimons parfois : les 118 Résolutions et Recommandations qui ont été approuvées. Naturellement, elles n'ont pas force de loi pour le monde entier, pas même pour nos propres membres. Cependant, pour moi, elles représentent l'essence même de notre Union.

Elles démontrent que l'Union mondiale pour la nature reste *le* lieu où l'on débat des questions émergentes de la conservation et plus encore. Elles révèlent l'étendue de notre connaissance et de notre expérience pratique qui ne cessent de croître au service de la conservation et illustrent comment cette connaissance et cette expérience contribuent à notre autorité. Enfin, elles montrent que dans un monde complexe où parfois tout semble confus, une multitude d'organisations et d'individus partagent des idéaux, des buts et des ambitions.

En bref, cela correspond à ce que j'ai ressenti lorsque j'ai reçu votre hommage, sur cette estrade : je ne suis pas seule. Je partage les idées et les idéaux de millions d'autres personnes.

La 3^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN nous a lancé un défi intellectuel et nous a inspirés, elle a tracé la voie pour l'avenir de la conservation. Mais, au bout du compte, ce qui rend ce Congrès unique, exceptionnel et inoubliable c'est que nous avons repris contact les uns avec les autres – ainsi qu'avec la qualité quintessentielle de l'humanité elle-même : l'espoir d'un avenir meilleur.

Yolanda Kakabadse

*Présidente,
UICN – Union mondiale pour la nature*

Résolution 3.080

Vote de remerciements au pays hôte

NOTANT que la 3^e Session du Congrès mondial de la nature a réuni près de 5000 participants venus de 160 pays, ce qui en fait la plus grande assemblée de l'histoire de l'UICN ;

CONSCIENT qu'il est d'importance vitale, pour une réunion d'une telle ampleur, de trouver des locaux appropriés et d'assurer une organisation logistique sans heurts ;

SACHANT qu'un certain nombre d'innovations importantes ont été introduites au présent Congrès, ce qui a posé de nombreux défis pour le site et pour les organisateurs locaux ;

CONSCIENT qu'un congrès de cette ampleur n'est possible qu'avec l'appui d'une grande équipe de bénévoles, de personnel et de sponsors ;

NOTANT AVEC SATISFACTION que ces conditions ont été plus que pleinement remplies à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature qui a eu lieu au Queen Sirikit National Conference Centre de Bangkok ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3^e Session :

1. EXPRIME sa profonde gratitude à Sa Majesté la reine Sirikit qui a honoré la 3^e Session du Congrès mondial de la nature de sa gracieuse présence en inaugurant officiellement la session.
2. EXPRIME ses remerciements les plus chaleureux à Son Excellence Thaksin Shinawatra, Premier Ministre de la Thaïlande pour l'appui très généreux du gouvernement royal de la Thaïlande.
3. EXPRIME ses profonds remerciements et sa reconnaissance à Son Excellence Suwit Khunkitti, ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement pour son appui très chaleureux et généreux, son hospitalité et sa participation au Congrès.
4. EXPRIME sa gratitude à M. Petipong Pungbun Na Ayudhya, Secrétaire permanent du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, à M. Apiwat Sretarugsa, Secrétaire permanent adjoint du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement et à M. Somchai Pienstaporn, Directeur général des parcs nationaux, de la conservation de la faune et de la flore sauvages et à tout son personnel pour leur appui précieux.
5. LOUE le travail et les efforts diligents du Comité d'organisation du gouvernement royal de la Thaïlande, des responsables et du personnel d'appui, des sponsors locaux et de la National Convention Management and Development Company, Ltd, ainsi que des nombreux bénévoles locaux qui ont généreusement offert leur temps.
6. EXPRIME ses remerciements à la population de Bangkok dont la culture raffinée, les coutumes, la langue, et les sites sublimes ont enrichi l'expérience de tous les participants au Congrès.
7. DÉCLARE que la 3^e Session du Congrès mondial de la nature a été un événement mémorable, couronné de succès.

Remerciements

L'UICN et le Gouvernement royal thaïlandais souhaitent exprimer leurs sincères remerciements et leur gratitude à tous ceux dont les contributions financières et en nature ont fait du Congrès de Bangkok une réalité. L'appui des donateurs-cadre de l'UICN, des sponsors du secteur privé et autres bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux, ONG et fondations a permis de mener un processus préparatoire mondial, de préparer un programme novateur pour le Congrès et d'assurer la présence et la participation active des membres du monde entier au 3^e Congrès mondial de la nature organisé par l'UICN.

Donateurs-cadre de l'UICN



Canadian
International
Development
Agency

Agence
canadienne de
développement
international



NORAD
DIREKTORATET FOR
UTVIKLINGSSAMARBEID
NORWEGIAN AGENCY FOR
DEVELOPMENT COOPERATION

Agence norvégienne de coopération au
développement



Ministerie van
Buitenlandse Zaken

Ministère des Affaires étrangères
Direction générale de la coopération internationale
(DGIS), Pays-Bas



Agence suédoise de coopération au
développement international



Ministère royal des Affaires
étrangères de Danemark



Direction du développement et de la coopération,
Suisse

Sponsors du secteur privé

DENSO



Lufthansa



Swiss Re



A Sharing Solutions initiative by Swiss Re –
towards a sustainable future



- Oji Paper (Thailand) Ltd.
- Tembec Inc.
- Toyota Motor Thailand Co., Ltd.

Bailleurs de fonds du Congrès



Ministère des Affaires étrangères de Finlande

Ministère des Affaires étrangères du Japon



World Business Council for Sustainable Development

Département d'État des États-Unis d'Amérique



Banque asiatique de développement

- PTT Public Company Limited
- Siam Pulp and Paper

Compte rendu de l'Assemblée de travail des membres de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature

Cérémonie d'ouverture de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature, présidée par Sa Majesté la reine Sirikit de Thaïlande (28.1)

La cérémonie commence avec l'arrivée de Sa Majesté la reine Sirikit de Thaïlande, accompagnée du Lieutenant Colonel de police M. Thaksin Shinawatra, Premier ministre de Thaïlande. Sa Majesté la reine est saluée par le Premier ministre qui présente un aperçu du Congrès, y compris du programme du Forum mondial de la nature. Le Premier ministre rend hommage à Sa Majesté la reine Sirikit qui joue un rôle important en encourageant la conservation et le développement durable en Thaïlande et dans le monde entier.

Mme Yolanda Kakabadse, Présidente de l'UICN, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle quelques-unes des grandes réalisations de l'UICN depuis la 2^e Session du Congrès mondial de la nature à Amman, Jordanie, en 2000. Elle se félicite du rôle adopté par la Thaïlande en tant qu'hôte du présent Congrès et déclare « le Gouvernement royal thaïlandais a prouvé son engagement envers la coopération pour la conservation internationale en décidant d'organiser le mois dernier, la réunion de la CITES, ce mois-ci, celle de l'UICN et l'année prochaine, celle de la Convention sur la diversité biologique ». Elle salue en Sa Majesté la reine Sirikit « un porte-drapeau de la conservation des forêts et de la nature » dont l'œuvre est reconnue à l'échelle mondiale. Mme Kakabadse souligne quatre thèmes clés autour desquels s'organiseront les débats du Congrès :

- L'accès inéquitable aux connaissances et à l'information scientifique
- L'érosion de la biodiversité, conséquence du développement non durable
- La nécessité, pour le secteur privé, de se sentir concerné par le développement durable et la conservation de la biodiversité

- Les liens entre la biodiversité et le bien-être humain.

La Présidente conclut sur ces mots : « Depuis plus de 50 ans, l'UICN s'efforce de faire comprendre que les écosystèmes sont un creuset dynamique pour des sujets interdépendants. Il faut, aujourd'hui, englober l'homme dans cette définition de la nature et reconnaître que *nature et société* ont, pour toujours, partie liée dans notre *seul monde*, le meilleur des mondes possible : *un monde juste qui valorise et conserve la nature* ».

Sa Majesté la reine Sirikit reçoit Son Altesse impériale la princesse Takamado du Japon qui lui remet la Médaille d'or de l'UICN pour la remercier de sa contribution et de son dévouement exceptionnel envers la cause de la conservation ainsi que de ses efforts inlassables en appui à des projets de développement communautaire et de gestion de l'environnement. Il suffit de citer son travail auprès de la Fondation Chaipattana, la promotion de l'artisanat thaïlandais dans le cadre de la Fondation SUPPORT et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans le cadre du « Centre Bang Sai », dans la province d'Ayutthaya.

Dans son discours d'inauguration, Sa Majesté la reine Sirikit déclare : « Sa Majesté le roi et moi-même sommes infiniment reconnaissants aux scientifiques thaïlandais et autres personnels des secteurs public et privé pour leur dévouement et leur compétence. ... Grâce à leur contribution, les efforts de conservation ont apporté beaucoup de choses positives à la Thaïlande, ainsi qu'au reste du monde. Cependant, nous devons redoubler d'efforts... Mon rêve est de voir, un jour prochain, les simples citoyens, du monde entier, désireux de protéger les moyens d'existence de leurs enfants, ne plus se contenter de ne pas porter atteinte, eux-mêmes, aux milieux naturels, mais aider les autorités à empêcher les autres de le faire. » Sa Majesté déclare alors le Congrès ouvert et exprime le vœu que les délibérations soient couronnées de succès et qu'il en ressorte de grands avantages pour tous les peuples du monde.

Sa Majesté visite les expositions spéciales préparées pour le Congrès et la cérémonie d'ouverture se termine au son de l'hymne royal.

Nomination du Comité de vérification des pouvoirs (29.1)

Se référant au document du Congrès CGR/3/2004/3 et au paragraphe 21 des Règles de procédure qui prévoit la nomination d'un Comité de vérification des pouvoirs du Congrès, la Présidente présente le cahier des charges proposé par le Conseil pour faciliter les travaux du Comité. Ce cahier des charges est approuvé par consensus. La Présidente présente alors la proposition du Conseil concernant les membres du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès :

Présidente :

Mme Diane Tarte, Australie

Membres :

M. Ali Akbar, Pakistan

Mme Grethel Aguilar, Costa Rica

M. Alistair Gammell, Royaume-Uni

M. Jesada Luangjame, Thaïlande (pays hôte)

M. Boyman Mancama, Zimbabwe

Mme Elaine Peebles, Canada

Mme Sonia Rigueira, Brésil

En l'absence de questions ou de commentaires relatifs à la proposition du Conseil, celle-ci est approuvée par consensus.

Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (29.2, 30.1, 33.1, 34.1, 37.1)

Le Comité de vérification des pouvoirs du Congrès se réunit régulièrement entre le 18 et le 25 novembre. Il présente cinq rapports au Congrès dont le dernier est soumis lors de la 37^e séance, le 25 novembre. À ce moment-là, la Présidente du Comité de vérification des pouvoirs, Mme Diane Tarte, annonce le nombre de voix potentiel de l'ensemble des membres actifs de l'UICN :

Catégorie A :

États et organismes gouvernementaux :

225 voix

Catégorie B :

organisations non gouvernementales
nationales et internationales : 753 voix

Le nombre de voix réel représenté à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature, à 19h30, le 24 novembre 2004, est le suivant :

Catégorie A :

États et organismes gouvernementaux :
178 voix

Catégorie B :

organisations non gouvernementales
nationales et internationales : 546 voix

En conséquence, le quorum requis, soit la moitié de toutes les voix détenues par les membres de l'UICN est atteint pour les deux catégories de membres.

Le Comité estime, à la 37^e séance, que quelques pouvoirs ne sont pas en ordre et que les membres concernés représentent le nombre de voix suivant :

Catégorie A :

États et organismes gouvernementaux :
15 voix

Catégorie B :

organisations non gouvernementales
nationales et internationales : 14 voix

Dans le cadre de ses travaux, le Comité a examiné les questions liées au non-règlement des cotisations de membres et à la suspension ou rescision des droits de vote. Le Comité approuve les travaux importants réalisés par le Conseil et le Secrétariat avant le Congrès, en vue de signaler aux membres l'état de leurs cotisations et les conséquences pour leurs droits au Congrès. Des efforts considérables, y compris les mesures prévues aux paragraphes 25 et 26 du Règlement de l'UICN, ont été déployés pour aider les membres dont les cotisations étaient arriérées.

Le Comité regrette que certains membres aient tendance à ne pas payer leurs cotisations mais reconnaît aussi que certains autres membres, de la catégorie A et de la catégorie B, connaissaient de graves difficultés financières en raison de circonstances qui échappent à leur contrôle. Le Comité n'ignore pas que le Conseil et le Secrétariat ont cherché à trouver des moyens, dans les limites définies par les Statuts et le Règlement, de permettre aux membres ayant des cotisations arriérées, de rectifier leur situation.

Le tableau suivant résume le nombre de membres dont les cotisations ont au moins deux années de retard au moment de l'inauguration du Congrès de Bangkok :

| | Total |
|--|--------------|
| États membres (catégorie A) | 11 |
| Organismes gouvernementaux (catégorie A) | 11 |
| ONG internationales (catégorie B) | 10 |
| ONG nationales (catégorie B) | 106 |
| Affiliés | 7 |

Le Comité présente au Congrès une liste de membres dont les cotisations ont au moins deux années d'arriérés et dont il convient que le Congrès décide maintenant d'annuler les droits statutaires, conformément au paragraphe 13 a) des Statuts.

Le Comité ajoute que si, un an après que le Congrès ait décidé d'annuler les droits de ces membres, toute cotisation due à la date de l'annulation des droits restait due, le membre en question serait considéré comme s'étant retiré de l'UICN, conformément au paragraphe 13b) des Statuts. Le Comité recommande aussi que le Conseil et le Secrétariat collaborent étroitement avec les membres en question durant les 12 prochains mois afin de résoudre, le cas échéant, le problème des arriérés, en tenant compte des paragraphes 25 et 26 du Règlement.

Le Comité note que, pour la première fois, la base de données des membres de l'UICN a été utilisée dans le cadre du Réseau de connaissances de l'Union. Cela a permis une interaction en temps réel avec le système financier et le service de liaison avec les membres au Siège, ce qui a beaucoup facilité la mise à jour de l'information sur les membres ainsi que de l'information sur l'état de règlement des cotisations.

Le Comité recommande qu'à l'avenir, lors des sessions du Congrès mondial de la nature, le Comité de vérification des pouvoirs fasse rapport sur :

- le nombre de voix potentiel de l'ensemble des membres de l'UICN pour les catégories A et B ;
- le nombre de voix réel des membres de catégorie A et catégorie B présents au Congrès dont les pouvoirs sont en ordre ;

- le nombre de voix potentiel des membres de catégorie A et catégorie B présents au Congrès mais dont les pouvoirs ne sont pas en ordre.

Le Comité considère que le Congrès de Bangkok a été témoin d'améliorations considérables dans les procédures de vérification des pouvoirs et la remise des cartes de vote et des carnets de bulletins. Le travail du Comité en a beaucoup été facilité. Toutefois, les améliorations supplémentaires suivantes sont recommandées :

- Concevoir un manuel, d'après les procédures et l'organisation du Congrès de Bangkok, pour fournir des orientations sur les préparatifs de futurs congrès.
- Avant le Congrès, il serait bon d'assurer une formation adéquate au personnel d'appui du Secrétariat pour apporter une aide au personnel du Service de liaison avec les membres du Siège.

La Présidente du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès conclut en remerciant ses collègues ainsi que le personnel du Secrétariat (Service de liaison avec les membres et correspondants régionaux des membres) qui ont soutenu les travaux du Comité.

Adoption de l'ordre du jour (29.3)

La Présidente présente l'ordre du jour provisoire révisé pour la 3^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN (document du Congrès CGR/3/2004/1.Rev.1). En l'absence de commentaires ou de questions concernant l'ordre du jour révisé, celui-ci est adopté par consensus.

Discussion et adoption des amendements aux Statuts et aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (29.4, 31.1, 35.1)

29^e séance

Au cours de la 29^e séance, la Présidente décrit les propositions d'amendement du Conseil relatives aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, telles qu'elles apparaissent dans le document du Congrès CGR/3/2004/2 :

- Amendement au paragraphe 21 concernant le rôle et la composition du Comité de vérification des pouvoirs et recommandant que le Conseil puisse confier au Comité de vérification des pouvoirs d'autres fonctions que celles qui sont précisément énumérées dans le texte actuel du paragraphe 21. Le Conseil propose d'ajouter la phrase : « *ainsi que d'autres questions relevant de son cahier des charges défini par le Conseil* ».
- Des amendements concernant la décision du Conseil d'introduire le vote électronique, ce qui suppose d'apporter des amendements concernant les cartes et les méthodes de vote (paragraphe 63 à 70 inclus).

La Présidente propose la décision suivante pour adoption par le Congrès :

L'Assemblée de travail des membres de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN approuve les amendements proposés par le Conseil au paragraphe 21 (concernant le Comité de vérification des pouvoirs) et aux paragraphes 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 (concernant les cartes et méthodes de vote des motions) des Règles de procédure.

Le représentant du Centre international du droit de l'environnement prend la parole pour déclarer que la réunion de préparation des procédures de vote électronique a été longue. Compte tenu des discussions de cette réunion, il souhaite proposer deux changements supplémentaires aux paragraphes 69 et 70 :

Paragraphe 69 – supprimer la première phrase (« *Lorsque les délégués votent en levant leur carte de vote,* »), de sorte que le paragraphe 69 modifié se lirait comme suit : *À la demande des délégués d'au moins 10 membres ayant droit de vote, le vote a lieu par appel nominal. L'appel se fait pour chaque Catégorie séparément et pour chaque délégation dans l'ordre de la liste imprimée des membres, en commençant par un État choisi par tirage au sort. Le vote est exprimé par « oui », « non » ou « abstention ». Les abstentions ne sont pas considérées comme suffrages exprimés.*

Paragraphe 70 – dans la dernière phrase, remplacer « *veille à ce que le système soit* » par « *confirme que le système est* », de sorte que la dernière phrase du paragraphe 70 se lirait comme suit : *En cas de vote*

électronique, le responsable des élections confirme que le système est programmé de manière à garantir un vote anonyme.

Le représentant de Fundación RIE – Red Informática Ecologista craint que le vote électronique ne puisse conduire à une manipulation des résultats. Il importe de rendre public la manière dont chaque délégué vote chaque motion.

M. Antonio Machado, responsable des élections, explique qu'en vertu des Règles de procédure en vigueur, il est de son devoir de compiler les résultats des votes de toutes les motions et de les rendre publics à moins qu'un vote au scrutin secret n'ait été demandé. Cet élément de la procédure n'est pas modifié par l'introduction du vote électronique.

La Présidente invite le Congrès à adopter la décision présentée précédemment en acceptant les amendements supplémentaires aux paragraphes 69 et 70, proposés par le Centre international du droit de l'environnement. La Décision amendée est approuvée par consensus.

31^e séance

Durant la 31^e séance, le Président de séance, M. Dan Martin, Vice-Président de l'UICN, commence l'examen du document du Congrès CGR/3/2004/23 intitulé *Rapport du Conseil de l'UICN sur les réformes de gouvernance et les amendements proposés aux Statuts et aux Règles de procédure*. Il invite la Conseillère Mme Lynn Holowesko, Présidente du Groupe d'étude du Conseil sur la gouvernance à présenter le rapport et M. Juan Mayr, Président du Comité de la gouvernance du Congrès à tracer les grandes lignes de la procédure suivie pour réagir aux conclusions et aux recommandations.

La Présidente du Groupe d'étude du Conseil sur la gouvernance fait remarquer que l'objectif fondamental du rapport sur les réformes de la gouvernance consistait à étudier la nécessité de rendre la gouvernance de l'Union plus efficace et plus responsable en traitant de questions soulevées depuis longtemps par les membres, les partenaires et les donateurs, ainsi que de la nécessité de réformer la gouvernance, mise en évidence dans l'évaluation indépendante de 2003. Elle décrit le processus consultatif suivi qui a abouti à l'identification des quatre domaines prioritaires suivants :

- Congrès mondial de la nature
- Conseil de l'UICN
- Commissions de l'UICN
- Gouvernance régionale

Le rapport recommandait d'organiser le Congrès mondial de la nature en deux parties, à savoir un Forum de la nature et une Assemblée de travail des membres, selon un cycle de quatre ans, et demandait une gestion plus efficace des motions. En ce qui concerne le Conseil, il était recommandé de préparer un manuel du Conseil et des outils de mesure des résultats, de maintenir la composition actuelle du Conseil et de renforcer le rôle des quatre vice-Présidents élus par le Conseil, et de charger les comités du Conseil d'entreprendre des activités stratégiques entre les réunions du Conseil. Pour les Commissions de l'UICN, le rapport suggérait d'adopter le concept d'un programme unique de l'UICN intégrant les activités des Commissions et du Secrétariat. D'autres recommandations concernaient l'amélioration de l'établissement des rapports et de la responsabilité du Conseil, du Directeur général et du Congrès et la commande d'un document stratégique sur l'avenir des réseaux de connaissances à l'UICN.

Le Président de séance annonce qu'une réunion du Comité de la gouvernance du Congrès, consacrée spécialement à la discussion des projets de réforme de la gouvernance et ouverte à tous les membres aura lieu plus tard dans la journée.

Juan Mayr, Président du Comité de la gouvernance du Congrès, décrit la manière dont le Comité a, jusqu'à présent, envisagé d'appliquer les réformes proposées. Il a, par exemple, aidé le Comité des résolutions du Congrès pour les motions relatives à la gouvernance, consulté les membres sur les questions de gouvernance, facilité les groupes de contact pertinents et conseillé les membres sur la motivation, le contenu et l'intention des réformes de gouvernance proposées ainsi que des amendements proposés aux Statuts et aux Règles de procédure. Au besoin, le Comité a recommandé des modifications spécifiques aux propositions, d'après les discussions tenues avec les membres. Le Président invite toutes les personnes intéressées à assister à la séance publique du Comité, le soir même.

Le Président de séance remercie Mme Holowesko et M. Mayr pour leurs rapports et demande s'il y a des questions ou des observations.

Le Centre international du droit de l'environnement présente trois amendements supplémentaires, qui sont tous appuyés par le Comité de la gouvernance du Congrès, aux changements proposés aux Statuts et aux Règles de procédure (annexes 1 et 2 au document du Congrès CGR/3/2004/23) :

- Pages 7 et 8 (version française) : les notes de bas de page 1 et 2, respectivement aux paragraphes 24 et 74, devraient être supprimées car elles sont inutiles et malvenues dans un contexte statutaire (troisième colonne).
- Première ligne du paragraphe 24 (troisième colonne) : le terme « *normalement* » devrait être supprimé car cela reste le cas, que le nombre d'années soit 3, 4, 5 ou 6, et l'utilisation de « *normalement* » introduit une incertitude et réduit la transparence. Laisser ce terme dans le texte pourrait avoir pour conséquence que le Conseil prolonge son propre mandat et celui de tous les conseillers élus. Supprimer le terme ajoute à la précision et à la cohérence de l'interprétation.
- Pages 10 et 11 (version française), troisième colonne : les notes de bas de page 1 et 2 devraient être supprimées car elles fournissent un renvoi inutile.

Le Président demande que ces commentaires, ainsi que tous les autres commentaires, questions ou propositions concernant les réformes de la gouvernance ou des amendements aux Statuts et aux Règles de procédure fassent l'objet d'un débat du Comité de la gouvernance du Congrès.

35^e séance

Lors de la 35^e séance, le Président du Comité de la gouvernance du Congrès, Juan Mayr, présente son rapport et attire l'attention sur le document du Congrès CGR/3/2004/23-Rev.1 qui vient d'être distribué, et qui comprend les amendements issus des travaux du Comité et des commentaires des membres. Il confirme que les notes de bas de page contenues dans le document du Congrès CGR/3/2004/23 ont été supprimées, mais qu'elles ont été prises en compte pour le procès-verbal.

La Présidente demande s'il y a des observations concernant les propositions finales d'amendement aux Statuts et aux Règles de procédure.

La délégation du Département d'État des États-Unis lit une déclaration officielle à verser au procès-verbal : « *Les États-Unis félicitent le Conseil pour le travail impressionnant réalisé à propos des réformes de la gouvernance de l'UICN. Comme nous nous préparons à appliquer un nouveau programme quadriennal, nous remarquons que la tâche n'est pas terminée. Nous devons utiliser le nouveau cycle de programme pour établir des approches ou des mécanismes consultatifs intersessions afin de renforcer la communication entre le Conseil, le Secrétariat, les membres et les gouvernements bailleurs de fonds.* »

La Présidente explique les amendements proposés aux Statuts, au Règlement et aux Règles de procédure, ajoutant que le Conseil a autorité pour amender le Règlement mais que les changements apportés aux Statuts et aux Règles de procédure nécessitent l'approbation du Congrès.

La Présidente demande s'il y a des objections concernant l'adoption des amendements proposés aux Statuts tels qu'ils sont présentés dans l'annexe 1 au document du Congrès CGR/3/2004/23-Rev.1.

La Fundación RIE, Argentine, fait objection au processus qui a conduit aux amendements proposés aux Statuts et aux Règles de procédure. À son avis, les amendements apportent des changements profonds dans les pouvoirs des membres et les adopter aussi rapidement serait préjudiciable à l'institution.

Environment & Conservation Organizations of New Zealand propose soit de supprimer le paragraphe 49 *bis*, point b) des amendements aux Règles de procédure qui viennent d'être distribués, soit que l'amendement d'origine pour le 49 *bis* présenté dans le rapport original du Conseil soit maintenu.

La Présidente met aux voix l'adoption des amendements aux Statuts.

La motion d'adoption des amendements proposés aux Statuts est approuvée comme suit :

Catégorie A (chambre des gouvernements) :
85 voix pour, 0 voix contre, 16 abstentions

Catégorie B (chambre des ONG) :
202 voix pour, 17 voix contre, 38 abstentions

La Présidente demande au Congrès de voter les amendements aux Règles de procédure tels qu'ils sont présentés dans le document du Congrès CGR/3/2004/23-Rev.1. Elle rappelle que les amendements aux Règles de procédure peuvent être adoptés par une majorité simple.

Les résultats du vote sont rendus redondants par les discussions qui suivent une motion d'ordre soulevée par Environment & Conservation Organizations of New Zealand.

M. Antonio Claparols, Conseiller régional, soutient l'intervention néo-zélandaise, indiquant qu'il n'y a pas eu suffisamment de temps pour lire les amendements aux Règles de procédure qui viennent d'être distribués.

Fundación RIE, Argentine, suggère d'adopter les Règles de procédure paragraphe par paragraphe.

La Présidente rappelle aux membres qu'il y a eu un très long processus de consultation.

Pour Environment & Conservation Organizations of New Zealand, il serait préférable d'adopter le texte paragraphe par paragraphe. En ce qui concerne le paragraphe 49 *bis*, l'organisation propose soit de le supprimer, soit d'apporter un autre amendement.

La Présidente propose de mettre aux voix le texte complet des Règles de procédure amendées, à l'exception du paragraphe 49 *bis*.

La motion est adoptée comme suit :

Catégorie A (chambre des gouvernements) :
100 voix pour, 11 voix contre, 16 abstentions

Catégorie B (chambre des ONG) :
186 voix pour, 44 voix contre, 27 abstentions

La Présidente demande s'il y a d'autres commentaires concernant le paragraphe 49 *bis*.

Environment & Conservation Organizations of New Zealand propose d'adopter la nouvelle version distribuée du paragraphe 49 *bis*, sans le point b).

Savanna Conservation du Nigéria craint que la suppression du point b) n'implique que, lors de futures sessions du Congrès mondial de la nature, les auteurs de motions n'aient pas à prouver qu'ils ont procédé à des consultations.

La Présidente propose de mettre aux voix la version nouvellement distribuée du paragraphe 49 bis avec le point a) mais excluant le point b). Cette motion est rejetée, les résultats sont les suivants :

Catégorie A (chambre des gouvernements) :
35 voix pour, 47 voix contre, 19 abstentions

Catégorie B (chambre des ONG) :
132 voix pour, 95 voix contre, 37 abstentions

La Présidente propose de mettre aux voix la version nouvellement distribuée du paragraphe 49 bis comprenant le point a) et le point b). Cette motion est adoptée comme suit :

Catégorie A (chambre des gouvernements) :
86 voix pour, 9 voix contre, 14 abstentions

Catégorie B (chambre des ONG) :
161 voix pour, 40 voix contre, 33 abstentions

Nomination des comités du Congrès (29.5)

L'Assemblée de travail des membres approuve les mandats (documents du Congrès CGR/3/2004/4, CGR/3/2004/5, CGR/3/2004/6, CGR/3/2004/24), ainsi que les membres des comités du Congrès suivants, selon proposition du Conseil :

(a) Comité des résolutions

Pierre Hunkeler, Suisse (Président)
Purificació Canals, Espagne
George Greene, Canada
Aroha Te Pareake Mead, Nouvelle-Zélande
Isaac Malasha, Zimbabwe
Christine Milne, Australie
Suphavit Piamphongsant, Thaïlande (pays hôte)
Gabriel Robles, Costa Rica
Alexei Yablokov, Russie

(b) Comité des finances et des audits

Jorge Caillaux, Pérou (Président)
Claes de Dardel, Suède, Trésorier (de droit)

Huguette Labelle, Canada (de droit)
Webster Masvikwa, Afrique du Sud
Sven Sandström, Suède
John Tuminaro, États-Unis
Chaweewan, Thaïlande (pays hôte)

(c) Comité du Programme

Angela Cropper, Trinité-et-Tobago (Présidente)
Amadou Ba, Sénégal
Caroline Caceres, Canada
Taghi Farvar, Iran
Julius Francis, Tanzanie
Wren Green, Nouvelle-Zélande
Hillary Masundire, Zimbabwe
Khawar Mumtaz, Pakistan
Manfred Niekisch, Allemagne
Silvia Sánchez-Huamán, Pérou
Mohammed Shabaz, Jordanie
Monthip Sriratana Tabucanon, Thaïlande (pays hôte)

(d) Comité de la gouvernance

Juan Mayr, Colombie (Président)
Ravi Algama, Sri Lanka
David Brackett, Canada
Wolfgang Burhenne, Allemagne
Juliana Chileshe, Zambie
Augusta Henriques, Guinée-Bissau
Johan Holmberg, Suède
Lynn Holowesko, Bahamas

La Présidente confirme que le programme des réunions du Comité indiquant les horaires et les lieux de réunion sera mis à la disposition des membres.

Allocution du Président du Groupe de travail des résolutions (30.2)

M. Pierre Hunkeler, Président du Comité des résolutions, explique le processus adopté par le Groupe de travail des résolutions du Conseil pour examiner les motions et préparer le manuel des motions du Congrès. Il remercie les membres qui, pour avoir transmis les motions au Secrétariat avant le 20 juillet 2004, c'est-à-dire en avance sur le délai statutaire, ont considérablement facilité la procédure d'examen et la production du manuel. Le Groupe de travail des résolutions a traité 127 motions et le manuel des motions a été envoyé aux membres le

17 septembre 2004 dans le délai statutaire de 60 jours avant l'inauguration du Congrès. Quelques erreurs ont échappé au Groupe mais ont, depuis, été corrigées et une liste correspondante est présentée (document du Congrès CGR/3/2004/CRP 01 *Projets de motions – Corrigendum*).

M. Hunkeler décrit la procédure établie par le Comité des résolutions pour traiter les motions durant le Congrès. Le Comité encourage vivement le dialogue et les échanges d'opinions informels sur toutes les motions, mais des groupes de contact ont été établis afin de traiter plusieurs questions qui pourraient être épineuses. Ces groupes devraient pouvoir aboutir à des textes consensuels pour transmission en séance plénière du Congrès. Conformément au paragraphe 53 des Règles de procédure, le Comité a fixé le délai de soumission des nouvelles motions au 21 novembre à 17 heures. Le Comité des résolutions ayant pratiquement atteint les limites de ses capacités, le Président demande aux membres de s'efforcer d'amender les motions existantes et de se retenir de présenter des textes entièrement nouveaux. Les Résolutions et Recommandations adoptées formeront partie intégrante des procès-verbaux du Congrès et seront également annexées au *Programme de l'UICN 2005–2008*. Les actions requises ou demandées à l'UICN seront appliquées au niveau approprié, sous réserve des ressources financières disponibles.

Répondant à certains membres, le Président du Comité des résolutions confirme que toutes les motions ont été analysées du point de vue de leurs conséquences financières potentielles et que des groupes de contact supplémentaires peuvent être établis au besoin.

Allocution de la Présidente du Comité du programme (30.3)

Mme Angela Cropper, Présidente du Comité du programme du Congrès, fait référence aux documents du Congrès CGR/3/2004/18 *Le Programme de l'UICN 2005–2008* et CGR/3/2004/19 *Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN*, notant que ces documents ont été envoyés à tous les membres dans le délai statutaire de 150 jours avant l'inauguration du Congrès. Elle explique la procédure suivie pour élaborer le projet de Programme

de l'UICN pour 2005–2008, soulignant qu'il rassemble les activités proposées du Secrétariat et des Commissions en un document cohérent et fournit donc un cadre général pour tous les éléments de l'Union. Le Conseil a approuvé cette approche, avec l'appui de tous les Présidents des Commissions. Le projet de Programme s'appuie sur les orientations données par la 2^e Session du Congrès mondial de la nature, une analyse de situation qui examinait les moteurs fondamentaux de l'érosion de la biodiversité et une évaluation du Programme de l'UICN 2001–2004. Le Congrès de Bangkok représente donc l'étape finale d'un vaste processus de consultation, y compris des consultations au niveau régional, conduit durant les 18 mois écoulés.

Mme Cropper conclut en attirant l'attention des membres sur la réunion d'une séance publique sur le Programme de l'UICN 2005–2008, le 24 novembre 2004. Elle ajoute que les groupes de contact et les séances plénières du Congrès seront des occasions supplémentaires de débattre des motions relatives au Programme.

Rapport de la Présidente (30.4)

En présentant son ultime rapport, après deux mandats consécutifs de quatre ans au poste de Présidente de l'UICN, Mme Yolanda Kakabadse rappelle les initiatives prises par le Conseil pour améliorer le profil de l'Union. Parmi les grands événements, on peut citer la 2^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Amman, 2000), le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN (Durban, Afrique du Sud, 2003).

Elle s'attarde sur la contribution actuelle de l'UICN aux accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur la diversité biologique (y compris le Protocole de Cartagena), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi qu'à des institutions et organismes tels que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE.

Des progrès considérables ont été accomplis pour renforcer les relations entre les Nations Unies et l'Union, qui s'est vue conférer le statut d'observateur

auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Présidente loue tout particulièrement, pour ce succès, les efforts déployés par le Conseiller juridique du Conseil de l'UICN et le gouvernement de l'Équateur.

En collaboration étroite avec les Présidents des Commissions, un effort considérable a été fait pour intégrer les mandats des Commissions plus étroitement les uns avec les autres et avec les activités du Secrétariat. Les fruits de cet effort sont reflétés dans le projet de Programme de l'UICN 2005–2008. Les contacts avec les donateurs, les membres et partenaires ont également été renforcés et la Présidente cite plusieurs exemples, notamment la reprise des discussions avec les gouvernements du Pérou et du Brésil qui, elle en est convaincue, aboutiront à la réintégration des deux pays en tant qu'États membres de l'Union.

Rapport du Directeur général (30.5)

Le Directeur général commence par rendre hommage à ses prédécesseurs, Mme Maritta von Bieberstein Koch-Weser et M. David MacDowell, qui ont été les pionniers de l'élaboration du Programme de l'UICN en 2001–2004.

Il rappelle l'évolution du contexte mondial depuis la 2^e Session du Congrès mondial de la nature en 2000 et note que l'effet net de ce changement a été de rendre le travail de conservation de la nature de plus en plus difficile. Le Directeur général évoque en particulier les événements depuis le 11 septembre 2001, ainsi que le ralentissement économique mondial et le déclin de l'aide publique au développement, l'influence croissante des entreprises sur la scène mondiale, l'émergence des *Objectifs de développement du millénaire* en 2000, le *Plan d'application de Johannesburg* en 2002, l'attention croissante portée à la bonne gouvernance et l'importance de plus en plus grande des technologies de l'information et de la communication.

Le Directeur général rappelle que, dans le mandat qui a émergé du Congrès d'Amman, il était inscrit qu'il fallait réagir à de nouvelles orientations stratégiques, appliquer 98 résolutions et recommandations, améliorer la structure et la gestion du Secrétariat, renforcer la régionalisation et la décentralisation, consolider les liens entre les Commissions et le Programme, élaborer

une stratégie pour les membres, réformer la gouvernance de l'UICN pour renforcer son efficacité, asseoir les fondements et le système financiers de l'UICN, améliorer le profil et l'impact politique de l'Union et préparer un nouveau projet de Programme pour 2005–2008.

Environ 78 pour cent des Résolutions du Congrès d'Amman et 70 pour cent des Recommandations peuvent être considérées comme « essentiellement » ou « entièrement » appliquées comme on le voit dans le document du Congrès CGR/3/2004/9 *Projet de rapport du Directeur général concernant le suivi des Résolutions et Recommandations de la 2^e Session du Congrès mondial de la nature*. Le Secrétariat a aussi passé en revue les 788 Résolutions et Recommandations adoptées depuis 1948 et a réalisé une étude complète du système politique de l'Union.

Le Programme de l'UICN 2001–2004 représentait un nouveau cadre stratégique pour l'Union ; il lui donnait une vision unificatrice et permettait des synergies entre les différents éléments de l'Union. Les 59 Résultats et 7 Domaines de résultats stratégiques trouvaient un écho dans l'introduction d'une approche de la gestion basée sur les résultats tandis que l'interaction accrue entre les Commissions et le Secrétariat représentait un nouveau contrat social.

Parmi les exemples des initiatives et interventions politiques fructueuses de l'UICN il y a l'initiative du Patrimoine des connaissances de la nature, le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation, l'objectif de 2010 de l'Union européenne pour la biodiversité et un accent renouvelé sur les liens entre le commerce et l'environnement. Par une série d'engagements dans l'arène politique, en particulier en tant qu'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et par la collaboration avec des organismes spécialisés, l'UICN redécouvrait le pouvoir de son leadership politique.

Le Directeur général poursuit en énumérant quelques-unes des mesures prises pour introduire des innovations et transformer les activités du Secrétariat : une nouvelle structure de gestion, le processus de régionalisation et de décentralisation, l'établissement du Groupe des stratégies institutionnelles, l'adoption d'une stratégie pour le secteur privé, le renforcement de la gestion des connaissances (y compris des publications mais aussi de

produits novateurs tels que le Service d'information sur les espèces), la finalisation d'une politique générale des ressources humaines, le renforcement du suivi et de l'évaluation dans le contexte d'une responsabilité accrue du Secrétariat, l'examen de la propre responsabilité sociale du Secrétariat par des initiatives comme l'audit CO₂ et un engagement à faire en sorte que les voyages de l'UICN soient « neutres en carbone » d'ici la fin de 2005, la nomination d'un vérificateur interne et d'un conseiller juridique et le lancement du Fonds 3I-C.

Revenant au document du Congrès CGR/3/2004/8 *Rapport sur les membres, 2001 à mars 2004*, le Directeur général fait remarquer que l'Union compte désormais 1063 membres. Une nouvelle stratégie pour les membres a été rédigée, l'appui aux membres a été renforcé, la liste de rescision a diminué et les services aux membres ont été améliorés, notamment par la création d'un fonds pour les réunions des comités nationaux et régionaux. Du point de vue de la gouvernance, les questions fondamentales comprenaient la réforme du Congrès, l'amélioration de l'efficacité du Conseil, le renforcement de la responsabilité des Commissions et le renforcement des structures et rôles de gouvernance au niveau régional.

Abordant les questions financières, le Directeur général déclare que le Secrétariat n'a connu aucune difficulté de liquidité depuis trois ans grâce à l'appui renouvelé des bailleurs de fonds pour le Programme de l'UICN et à la bonne gestion financière de l'Union.

Le Directeur général présente alors un bref film qui met en relief certains aspects du travail de l'Union depuis quatre ans, en particulier la contribution des Commissions de l'UICN, et rappelle que l'essentiel de ce que l'UICN apporte n'a pas varié : des connaissances ; la fixation de normes ; un pouvoir rassembleur comme illustré durant le Forum mondial de la nature ; et la fourniture d'avis. Toutefois, il importe de ne pas oublier que l'Union représente aussi une série de contrats sociaux qui appartiennent littéralement à des milliers de personnes. C'est un défi particulier pour le Directeur général, mais aussi un immense privilège.

En conclusion, le Directeur général rend hommage à Véronique Lavorel, ancien chef des finances et au Président de la CMAP, Kenton Miller, qui n'ont pu

venir assister à ce Congrès. Le Directeur général remercie aussi pour leur travail le personnel du Secrétariat et les membres du Conseil et souligne les relations extrêmement fructueuses et cordiales qui ont régné entre lui-même et la Présidente sortante dont l'appui à l'Union a été exceptionnel.

Rapport sur l'Évaluation indépendante (31.1)

La Présidente passe à l'examen des résultats et recommandations de l'Évaluation indépendante de l'UICN et de la *Réponse de l'UICN à l'Évaluation indépendante* (document du Congrès CGR/3/2004/10) approuvée par le Conseil en avril 2004.

Le Directeur général rappelle la motivation de l'Évaluation indépendante qui est, avant tout, une évaluation de la position stratégique de l'UICN, de la stratégie programmatique et de l'application du programme, des systèmes de gestion et de fonctionnement, de la gouvernance et de la viabilité financière. L'Évaluation indépendante a conclu que l'UICN est en meilleure forme et plus vaillante qu'au moment de la dernière Évaluation indépendante, mais qu'elle doit agir rapidement et de manière décisive pour maintenir sa contribution de premier plan au bien-être humain et à la santé des écosystèmes et être encore plus performante dans son deuxième demi-siècle qu'elle ne l'a été dans le premier. Le Directeur général et le Conseil ont accueilli favorablement les résultats de l'Évaluation indépendante, notant qu'elle donne l'occasion de relever les défis majeurs auxquels l'Union est confrontée. Les recommandations principales concernent la gouvernance, le programme, la gestion des connaissances, le rôle des membres à l'UICN et la gestion stratégique, ainsi que le leadership de l'Union, la gestion de la croissance, la gestion financière et le positionnement stratégique.

La Présidente invite le chef de l'Équipe chargée de l'évaluation indépendante, M. Gabor Bruszt, à souligner les principaux points qui émergent de l'Évaluation. M. Bruszt remercie la Présidente pour la confiance témoignée à son équipe qui a pu mener à bien l'Évaluation, ainsi qu'à la grande famille de l'UICN pour sa collaboration et son hospitalité durant le processus d'évaluation.

À son avis, l'Évaluation représente l'analyse la plus complète, à ce jour, de l'Union et de l'état de l'Union du point de vue du programme, du processus de programmation, de la gestion, de la gouvernance et des dynamiques internes. Il insiste sur l'ampleur et la rigueur du processus consultatif qui a permis de réaliser l'évaluation et énonce les principales questions de l'Évaluation du point de vue du programme, de la gouvernance et de la gestion, présentant les recommandations correspondantes contenues dans le document du Congrès concerné et adressées aux membres. Il ajoute que l'Évaluation met en lumière des problèmes dans la structure de gouvernance de l'UICN qui doivent être résolus, recommande de changer le modèle de l'UICN pour passer de son orientation actuelle privilégiant les projets à une orientation plus stratégique et termine en disant que l'Évaluation envoie aussi un message aux bailleurs de fonds sur la nécessité d'investir dans l'Union, en particulier par des accords-cadres plutôt que par le financement de projets particuliers.

La Présidente remercie le chef de l'Équipe d'évaluation pour un rapport complet et stimulant et remercie également les cinq membres de l'Équipe.

Il n'y a ni commentaire ni question de l'assistance.

Rapport des Évaluations indépendantes des Commissions (31.2)

La Présidente passe à l'examen du document du Congrès CGR/3/2004/11 *Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN – Rapport résumé*. Elle rappelle que la Résolution 19.2 *Le rôle des Commissions de l'UICN* (19^e session de l'Assemblée générale, Buenos Aires, 1994) demande une évaluation indépendante des Commissions en fin de mandat dont le rapport sera présenté à la session suivante de l'Assemblée de travail des membres.

Le Directeur général souligne l'importance de l'évaluation des six Commissions entreprise par une seule équipe qui a évalué la pertinence des Commissions, leur efficacité, leurs produits de connaissance et services et leur positionnement vis-à-vis de l'agenda pauvreté-environnement. La Présidente demande à Mme Anne Whyte, chef de l'Équipe d'évaluation des Commissions de présenter les principaux résultats et les principales recommandations de l'Évaluation.

Mme Whyte explique la conclusion de son Équipe, à savoir que les mandats des Commissions peuvent tous être améliorés pour assurer une meilleure gouvernance et une meilleure supervision par l'intégration d'objectifs clairs et de résultats escomptés pour la période intersessions. Toutes les Commissions devraient préparer un plan intersessions établissant clairement le lien entre les Statuts et le mandat des Commissions et contenant des objectifs, des buts, des résultats clairs et des obligations d'établissement de rapports pour la période intersessions.

Elle souligne que diriger une Commission est une chose difficile et qu'il faut une politique pour élargir le bassin de candidats exceptionnels. Il est essentiel que les éventuels Présidents de Commissions disposent d'un appui institutionnel et en matière de communication suffisant pour remplir leurs fonctions. Il faut un correspondant au sein du Secrétariat pour palier l'absence de comptabilité financière et donner un appui aux Commissions. Il faut enfin garantir une plus grande utilisation des produits et services de connaissances des Commissions et exercer le suivi de leurs incidences afin de protéger la réputation et la crédibilité de l'UICN.

Parmi les autres questions soulevées, il y a la gestion de la croissance des Commissions et les moyens de garantir de meilleures relations de travail avec le Secrétariat, en particulier du point de vue de la capacité des Commissions d'aider à réaliser le programme. Du point de vue des activités futures, trois évaluations interdépendantes sont recommandées :

- une évaluation de la participation des sciences économiques et sociales nécessaire pour intégrer le lien pauvreté-environnement et pour maximiser l'efficacité des Commissions dans l'application du Programme de l'UICN ;
- une évaluation du rôle de la communication dans la gestion des connaissances et des incidences correspondantes dans la reconfiguration des Commissions ;
- une évaluation d'approches intégrées des écosystèmes et du bien-être humain.

La Présidente remercie Mme Whyte et l'équipe d'évaluation pour leur travail.

La Présidente invite David Brackett, Président des Présidents de Commissions de l'UICN, à résumer

l'opinion des Présidents de Commissions sur les résultats de l'Évaluation, en se référant au document du Congrès CGR/3/2004/CRP 02 *Commentaires des Présidents de Commissions relatifs à l'Évaluation des Commissions en fin de mandat*. Parmi les points clés rappelés par M. Brackett, il y a la nécessité :

- d'obtenir une politique du Conseil sur le bénévolat ;
- de prendre des mesures d'urgence concernant un cadre de gestion des connaissances ;
- de mieux définir la gouvernance régionale ;
- d'adopter des procédures budgétaires plus ouvertes ;
- de disposer d'un processus d'orientation pour les Présidents des Commissions.

La Présidente ouvre le débat.

Le Sierra Club demande si le rapport intégral de l'Évaluation indépendante des Commissions est disponible et si les membres pourraient avoir l'occasion de discuter des recommandations contenues. Le Directeur général répond que le rapport est disponible sur le site Web de l'UICN ou au Secrétariat. Le Sierra Club se dit déçu que le rapport ne soit pas disponible sous forme imprimée au Congrès.

La World Association of Zoos and Aquariums demande au Conseil de trouver le moyen de résoudre le problème de financement qui affecte les Commissions. La Présidente décide que la question sera portée au Comité du programme du Congrès.

Le ministère de l'Environnement de la Norvège convient qu'il est nécessaire qu'il y ait un correspondant des Commissions au sein du Secrétariat et demande de fournir aux membres des informations complémentaires pour aider à la coordination avec les Commissions, en particulier en ce qui concerne les appels de fonds. Il ajoute qu'il est nécessaire de revoir la question de la rémunération des Présidents de Commissions étant donné le temps qu'il leur faut consacrer à cette fonction.

Le Centro de Derecho Ambiental y de los Recursos Naturales, Costa Rica, fait remarquer qu'il aurait aimé participer à l'Évaluation des Commissions et estime qu'il aurait pu faire des propositions utiles. Il note la nécessité d'une plus grande égalité (participation,

partage du travail et coordination) entre les trois piliers de l'Union – les membres et les Commissions sont constamment sollicités pour chercher des ressources pour soutenir leur travail dans les régions.

La Royal Society for the Protection of Birds, Royaume-Uni, se félicite des résultats de l'Évaluation et demande si les objectifs intersessions recommandés et les résultats attendus de chaque Commission seront adoptés durant le présent Congrès. La Présidente répond qu'il ne serait pas réaliste de les préparer avant la fin du Congrès, mais que ces questions seront des priorités pour 2005.

La Présidente remercie M. Brackett pour son rapport.

Rapports des Présidents de Commissions (31.3)

Le Président réfère les membres au document du Congrès CGR/3/2004/12 *Rapports des Présidents de Commissions*. Il présente ensuite le rapport, en vidéo, du Président de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), M. Kenton Miller, qui n'a pas pu assister au Congrès en personne, mais qui est représenté par le Vice-président, M. Mohamed Bakarr. Dans son rapport, M. Miller insiste sur l'importance fondamentale de l'adoption de dispositions de coopération avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et sur le rôle de la CMAP qui devrait devenir un partenaire de premier plan pour la CDB et sa mise en œuvre. Parmi les priorités futures, il y a l'application des résultats du Congrès mondial sur les parcs et la publication de rapports sur les réalisations, l'identification de sites prioritaires pour couvrir les lacunes du réseau d'aires protégées et le rôle de PALNet en tant que pièce maîtresse pour la Commission. Il faudra aussi avoir le courage de s'interroger sur le rôle des aires protégées au 21^e siècle. M. Bakarr ajoute que les partenariats soutiennent la mise sur pied d'un réseau mondial d'aires protégées. Il remercie Conservation International pour son appui qui lui permet de participer aux travaux de la CMAP et insiste sur les occasions de travailler en collaboration plus étroite avec les autres Commissions.

Le Président remercie M. Miller et M. Bakarr et invite M. Michael Jeffrey, Président adjoint de la

Commission du droit de l'environnement (CDDE) à présenter son rapport ajoutant qu'un addendum au rapport de la CDDE a été présenté en annexe 4a au document CGR/3/2004/12. M. Jeffrey fait observer que le rapport est présenté au nom du Président de la CDDE, M. Nicholas A. Robinson, qui n'a pas pu assister à la 31e séance de l'Assemblée. Les principales réalisations de la Commission comprennent la création de réseaux de connaissances robustes tels que l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN, la promotion de nouveaux concepts éthiques et juridiques, principalement par l'intermédiaire des groupes de spécialistes, le renforcement des capacités dans toutes les régions par la collaboration avec des centres partenaires et l'appui à un rôle plus actif du pouvoir judiciaire dans la mise en œuvre des lois et des politiques.

M. David Brackett, Président de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) rappelle que la Commission se compose de plus de 120 groupes de spécialistes qui comptent plus de 8000 membres. Parmi les réalisations importantes, il y a eu la commande d'une étude sur le bénévolat et la mise au point d'un système de récompense pour les contributions spéciales. M. Brackett remercie particulièrement certains chefs de file de la CSE. Parmi les réalisations de la CSE, il y a la Liste rouge des espèces menacées 2004 : Évaluation mondiale des espèces, l'élaboration du Service d'information sur les espèces, différentes activités sur le terrain visant à améliorer la conservation et d'autres qui ont influencé la politique et la gestion de l'utilisation durable et du commerce des espèces sauvages.

Mme Denise Hamú, Présidente de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC), présente son rapport sur vidéo. La CEC a pour mandat de fournir un appui à l'UICN en matière de communication et d'apprentissage, de soutenir les conventions et les accords de l'environnement dans le domaine de la communication et de l'éducation et d'utiliser ses compétences pour sensibiliser de nouveaux publics. Parmi les réalisations, il y a eu l'amélioration de l'image de l'UICN lors de réunions mondiales telles que le Sommet mondial pour le développement durable, la promotion d'événements plus interactifs lors de réunions de l'UICN et le soutien des conventions mondiales telles que la CDB, Ramsar et la CCNUCC. Plusieurs chefs de programmes de l'UICN commentent le rôle de la CEC dans leurs travaux et Mme Hamú remercie le

Comité directeur de la CEC, les membres et le personnel de l'UICN pour leur collaboration avec la Commission.

M. Taghi Farvar, Président de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) rappelle le contexte mondial et le défi, pour l'Union, de comprendre les complexités de la situation actuelle et les conséquences pour la conservation de la biodiversité. La CPEES a donné la priorité à cinq éléments de programme, notamment : moyens d'existence durables ; cogestion des ressources naturelles ; environnement, commerce et investissement ; environnement et sécurité ; communautés autochtones et locales, équité et aires protégées. La CPEES a pour ambition de servir de forum rigoureux et actif pour la discussion et l'échange d'informations entre les membres. Le mandat de la CPEES pour 2005–2008 comprend la gouvernance des ressources naturelles, l'équité et les droits ; l'économie, les marchés, le commerce et les investissements ; les moyens d'existence durables et la conservation en faveur des pauvres ; la culture et la conservation ; la sécurité humaine et environnementale ; et la responsabilité sociale et environnementale du secteur privé.

M. Hillary Masundire, Président de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), indique qu'après les débuts difficiles de la période intersessions 2001–2004 pour la CGE, 2002 a commencé par des activités de reconstruction de la Commission et de gouvernance, ainsi que par l'identification de quatre domaines prioritaires, à savoir : promouvoir l'application de l'approche par écosystème ; méthodes de restauration des écosystèmes d'un bon rapport coût-efficacité ; mise au point d'indicateurs de l'état des écosystèmes ; élaboration et diffusion d'outils de gestion des écosystèmes. Le Président de la CGE décrit des activités et réalisations particulières dans chacun des domaines prioritaires. Il insiste sur les réalisations de la Commission, notamment la construction d'une commission stable et crédible.

Le Président remercie M. Masundire et les autres Présidents des Commissions pour leurs rapports et invite le « Président des Présidents », M. David Brackett, à faire quelques remarques de clôture et à remettre la médaille Sir Peter Scott, la plus haute récompense accordée par la CSE pour mérite en matière de conservation à Mme Georgina Mace en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à

l'UICN et, notamment, pour le rôle leader qu'elle a assumé dans l'élaboration des critères de l'UICN pour la Liste rouge et ses activités relatives à la CSE.

Rapports de comités et forums régionaux reconnus (32.1)

Le Président invite M. Alistair Gammell, Président du Comité des membres du Conseil à présider ce point de l'ordre du jour.

Méso-Amérique

Presented by Lic. Marco Cerezo, Chair of the Regional Committee for Meso America (RCMA). Présenté par Marco Cerezo, Président du Comité régional pour la Méso-Amérique (CRMA). Établi en août 1997, le CRMA comprend le Mexique, les pays de l'Amérique centrale et les pays hispanophones des Caraïbes, au total 82 membres.

Les objectifs du Comité sont de faciliter la collaboration entre les membres au moyen de différents mécanismes, y compris un forum régional des membres. Durant la période 2001–2004, le Comité s'est intéressé à : la participation des membres à l'élaboration du Programme 2005–2008 ; la préparation stratégique du programme et la collaboration régionale entre les membres et entre les membres et le Secrétariat ; la formulation d'un programme-cadre avec NORAD, l'Agence norvégienne de coopération au développement, pour application par le Secrétariat de l'UICN et les membres. Le Comité a facilité la soumission de 14 résolutions à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature.

Les priorités pour la période 2005–2008 comprennent : les activités relatives au Plan Puebla Panama, y compris les liens avec la gestion des aires protégées ; la formulation et la présentation, aux bailleurs de fonds, de projets de nature régionale, multi- et binationale, conjointement par le Secrétariat et les membres ; l'appui aux membres et le renforcement des capacités pour faire un meilleur usage des ressources disponibles à l'échelle de l'Union.

Océanie

Présenté par M. Wren Green, Président du Comité régional pour l'Océanie. Le thème principal était l'intégration de l'Océanie dans le courant UICN. La région comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande

et 22 pays du Pacifique Sud et Nord. Créé en 1998, le Comité est centré sur les principaux défis que doit relever la région : les menaces pour de nombreuses espèces uniques et pour une gamme très diverse d'habitats marins et terrestres, en particulier provenant des impacts de la surutilisation, des changements climatiques et des espèces exotiques envahissantes. Les travaux, depuis quelques années, portent tout particulièrement sur les îles du Pacifique qui ont une grande valeur, sont confrontées à des menaces immédiates et ont des capacités limitées pour y faire face. Le Comité souhaite améliorer la représentation de la région à l'Union et la participation de l'Union en Océanie.

Depuis 2003, une stratégie pour l'Océanie est devenue un élément à part entière du Programme mondial de l'UICN. Pour la période 2005–2008, le Comité souhaite soutenir l'établissement d'un Bureau régional à Fidji et continuer d'être le porte-parole de l'Océanie dans les travaux de l'Union.

Afrique australe

Présenté par M. Lovemore Simwanda, Président du Comité régional pour l'Afrique australe. Le Comité se compose des Présidents des Comités nationaux et de représentants du secteur privé. Son but est de :

- conseiller, surveiller et contribuer à l'élaboration et à l'application du programme UICN ROSA ;
- faciliter la collaboration au niveau régional entre les membres et entre les membres et d'autres entités régionales ;
- conseiller sur les questions budgétaires et de gestion au sein d'UICN ROSA.

Les principaux domaines d'activité du Comité, pour la période 2001–2004 comprennent : la nécessité d'établir le lien entre les questions économiques et la conservation ; mettre en valeur la nécessité d'une participation accrue des membres ; faire face au déficit financier et au non-paiement des cotisations des membres ; établir un bureau national de l'UICN au Zimbabwe ; faire participer le secteur privé aux travaux de l'UICN ; évaluer et augmenter les possibilités d'investissement pour l'UICN ; promouvoir une gouvernance institutionnelle digne de ce nom pour l'UICN et ses membres.

Dans la nouvelle période intersessions, l'attention portera sur : l'élaboration efficace du programme ; un accent accru sur la sécurité humaine et environnementale ; les moyens d'existence et les écosystèmes ; l'engagement stratégique des membres dans l'exécution du programme ; les organismes génétiquement modifiés et l'agro-biodiversité.

Afrique de l'Ouest

Présenté par M. Mamadou Diallo, Président du Comité régional pour l'Afrique de l'Ouest. Le Comité a été établi en 1998 et couvre 16 pays ; il compte 44 membres dont 10 États membres. Le taux de croissance des membres est élevé : on constate un doublement en six ans. Le Comité s'est efforcé de :

- renforcer la capacité des membres, notamment en matière de gestion, suivi et évaluation ;
- collaborer avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- participer à la planification du nouveau programme intersessions ;
- préparer les membres d'Afrique de l'Ouest pour le présent Congrès ;
- soutenir les visites de la Présidente et du Directeur général de l'UICN et maintenir de bonnes relations avec les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN.

Pour la période 2005–2008, le Comité fera porter ses efforts sur : le maintien de bonnes relations avec le Secrétariat ; le renforcement d'une collaboration mutuellement bénéfique avec d'autres mécanismes régionaux ; l'amélioration de la communication entre les membres et le partage de l'information sur les questions environnementales ; le développement des communications aux niveaux national et régional.

Le Président du Comité des membres du Conseil remercie tous les comités pour leurs rapports et exprime le vœu que les comités régionaux et nationaux joueront un rôle de plus en plus important à l'avenir.

Le Président annonce que des bulletins de vote pour les élections du Président de l'UICN, du Trésorier, des Conseillers régionaux et des Présidents des Commissions sont en train d'être distribués à tous les membres dont les pouvoirs sont en ordre.

Présentation et discussion du Programme 2005–2008 et des mandats des Commissions et rapport du Comité du programme du Congrès (32.2)

Le Président invite M. Wren Green, Président adjoint du Comité du programme du Congrès et Président du Comité du programme et des politiques du Conseil de l'UICN à présenter le *Programme de l'UICN 2005–2008* (document du Congrès CGR/3/2004/18) ainsi que les *Mandats proposés pour les Commissions de l'UICN* (document du Congrès CGR/3/2004/19).

M. Green indique que le projet de Programme intersessions 2005–2008 prévoit :

- un seul cadre directeur pour l'Union ;
- un seul programme intégré pour le Secrétariat et les Commissions ;
- un cadre qui s'appuie sur les compétences fondamentales de l'UICN en mettant l'accent sur les forces et le rôle de l'organisation.

Il présente officiellement le projet de Programme intersessions 2005–2008, conformément au paragraphe 20 e) des Statuts de l'UICN et les projets de mandats des Commissions, conformément au paragraphe 69, notant que les membres seront invités à approuver les deux documents lors de la journée de clôture du Congrès.

Le Président invite Mme Angela Cropper, Présidente du Comité du programme du Congrès, à présenter le rapport du Comité.

Mme Cropper déclare que le Comité du programme s'est réuni deux fois par jour afin d'examiner environ 70 motions relatives au programme et qu'il a transmis ses commentaires au Comité des résolutions sur les points suivants :

- la compatibilité des motions avec le projet de Programme intersessions ;
- les incidences des activités prévues pour les sous-programmes ;
- le coût des incidences.

Ces commentaires ont à leur tour été transmis aux groupes de contact, le cas échéant.

Lorsque, dans une motion, il est demandé à une Commission d'entreprendre des activités spécifiques, le Comité suggère que le texte soit révisé pour demander à la Commission concernée de donner effet à la motion dans le cadre de son mandat.

Le Comité n'a pas examiné les mérites des motions du point de vue de la conservation car c'est aux membres d'en décider. En outre, le Comité n'a pas encore examiné les nouvelles motions ou les motions révisées par les groupes de contact qui pourraient avoir des incidences sur le programme.

Le Président donne alors la parole à ceux qui souhaitent faire des observations.

Observations des délégations

Le Sierra Club, États-Unis, fait observer qu'il ne voit pas de lien avec le programme précédent et doute que le Secrétariat ait les capacités de réaliser le nouveau programme, en particulier en ce qui concerne les questions sociales.

La Sudanese Conservation Society considère que l'aspect démographique occupe trop de place dans la description de la pauvreté. Elle considère que le problème n'est pas la consommation mais la distribution des richesses économiques. Tout cela a trait à la justice sociale et aux inégalités qui ont des conséquences politiques. Elle demande des précisions sur la manière dont les dimensions politiques de ces questions sont traitées dans le programme.

Nature Uganda demande comment seront traitées les questions émergentes qui ne sont pas directement de notre ressort et si nous considérons que notre rôle est immuable.

Le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Viet Nam considère que le programme proposé est concentré mais ambitieux et motivant. Il demande des informations sur les ressources disponibles pour l'application. Une évaluation des ressources disponibles sur les quatre dernières années serait utile. Il considère que l'appui aux efforts nationaux et régionaux devrait être plus important.

Le Centre pour la politique environnementale russe demande s'il est possible de resserrer les liens entre la santé et l'environnement dans le cadre d'une initiative intercommissions et peut-être de coopération avec l'OMS, le WWF et/ou le PNUD.

Réponses de la tribune

M. William Jackson, Directeur du Programme mondial de l'UICN répond que le programme n'est pas un plan d'activité et ne décrit pas la manière dont l'UICN exécutera le programme. Il indique que le Comité des finances et des audits définira les ressources et les capacités nécessaires pour appliquer le programme lors de sa réunion du 24 novembre.

Wren Green répond que le Conseil pourrait traiter les aspects politiques du programme dans des plans annuels. Le statut d'observateur de l'UICN auprès de l'ONU pourrait servir plus efficacement à cet égard. Il y a eu des changements considérables dans le programme pour tenir compte des changements qui se sont produits dans le monde depuis quatre ans.

Observations des délégations

L'International Society of Naturalists demande qu'il y ait une plus grande intégration du programme et que l'application se fasse par l'intermédiaire des bureaux régionaux et nationaux.

La Wildlife and Environment Society du Malawi demande une plus grande participation des pays où il n'y a pas de bureau national de l'UICN.

Le ministère des Affaires étrangères du Japon est d'avis que le renforcement des activités ne devrait pas entraîner d'augmentation des cotisations.

Vien Kinh te sing thai, Viet Nam, estime que l'accent est mis trop lourdement sur la réduction de la pauvreté.

Réponses de la tribune

Wren Green observe que différentes motions relatives au programme donnent l'occasion de discuter de l'accent qui sera mis sur la réduction de la pauvreté. Il ajoute que les coûts de transaction d'une plus grande application du programme par l'intermédiaire des bureaux régionaux et nationaux doivent être examinés.

William Jackson indique qu'il existe un lien étroit entre le programme actuel et les projets de programmes futurs, ce qui garantit la continuité. Il ajoute que l'UICN a des activités programmatiques dans les pays où elle n'a pas de bureau.

Observations des délégations

L'Africa Resources Trust est d'avis que l'UICN devrait avoir un bureau national au Zimbabwe et estime que ce bureau pourrait recruter davantage de membres et aider à l'application du programme. L'organisation demande au Secrétariat de l'UICN de s'intéresser à cette question.

The Australian Conservation Foundation souhaite voir mettre davantage l'accent sur la communication du programme.

Réponses de la tribune

Wren Green répond que la communication doit être un effort majeur dans les quatre prochaines années. Il ajoute que l'UICN doit relever des défis importants si elle veut devenir l'organisation environnementale la plus célèbre au monde.

William Jackson répond que l'on pourra discuter en 2005 de l'ouverture d'un bureau national au Zimbabwe et ajoute que le programme proposé est le programme de conservation le plus consultatif jamais mis au point : plus de 60 réunions ont eu lieu dans le monde entier.

Le Directeur général confirme que la communication est une priorité majeure. Le monde entier est attentif, même si l'UICN ne fait pas la une des journaux. Il donne comme exemple le fait qu'il y a eu plus de 1,3 million d'entrées sur le site Web de l'UICN après le lancement de la Liste rouge 2004. Il exprime ses remerciements à Wren Green et en particulier à William Jackson, architecte du projet de programme.

Save the Environment, Afghanistan, demande à l'UICN de renforcer ses travaux en Afghanistan.

La Présidente en prend acte et indique sa volonté de discuter de cette question avec Save the Environment.

Élection du Président, du Trésorier, des Conseillers régionaux, des Présidents des Commissions (33.2, 34.2)

33^e séance

La Présidente invite le responsable des élections à expliquer le processus des élections.

M. Antonio Machado, responsable des élections, annonce que les bulletins de vote pour l'élection du Président, du Trésorier, des Conseillers régionaux et des Présidents des Commissions sont distribués aux membres de l'UICN dont les pouvoirs sont en ordre. Le responsable des élections prie les membres de prendre possession de ces bulletins au bureau d'inscription pour pouvoir voter. Le scrutin sera ouvert de 14h30 à 20h30, le 22 novembre 2004. Le responsable des élections apporte l'information complémentaire suivante :

- Retraits – depuis que la documentation du Congrès a été distribuée aux membres de l'UICN, deux candidats se sont retirés : M. George Rabb, États-Unis d'Amérique a retiré sa candidature de Conseiller régional pour la Région Amérique du Nord et Caraïbes ; et M. Hermelindo Castro, Espagne, a retiré sa candidature au poste de Président de la Commission mondiale des aires protégées.
- Élection du Président – M. Mohammed Valli Moosa, Afrique du Sud et M. Parvez Hassan, Pakistan, sont candidats.
- Élection du Trésorier – il n'y a qu'un seul candidat, M. Sven Sandström, Suède.
- Élection des Conseillers régionaux – seuls trois candidats par région peuvent être élus. Le nombre de candidats pour chaque région statutaire se présente comme suit : Afrique (4), Méso-Amérique et Amérique du Sud (3), Amérique du Nord et Caraïbes (4), Asie du Sud et de l'Est (4), Asie de l'Ouest (4), Océanie (3), Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale (4) et Europe de l'Ouest (3).
- Élection des Présidents des Commissions : le nombre de candidats est le suivant : CEC (1), CPEES (1), CDDE (2), CGE (1), CSE (1) et CMAP (2).

La Présidente invite les membres à voter.

34^e séance

Le responsable des élections, M. Antonio Machado, annonce les résultats des élections pour le Président, le Trésorier, les Conseillers régionaux de l'UICN et les Présidents des Commissions. Il remercie l'équipe de 40 personnes qui a travaillé sans relâche pour compter les voix, selon le mode de votation suisse mais en s'efforçant de rendre le processus encore plus rigoureux. Il présente le résumé des statistiques de vote comme on le voit ci-après. Les bulletins qui ont été invalidés n'étaient pas correctement marqués.

| Bulletins | Gouvernement | ONG |
|---------------------|------------------|------|
| Valides | 2824 | 7742 |
| Non Valides | 199 | 345 |
| Blancs | 50 | 238 |
| Carnet de Bulletins | 192 ¹ | 521 |

Il annonce que les candidats suivants ont été élus aux postes de Conseillers régionaux :

Afrique

Amina A. ABDALLA, Kenya
Amadou Tidiane BA, Sénégal
Zohir SEKKAL, Algérie

Méso-Amérique et Amérique du Sud

Juan Marco ALVAREZ, El Salvador
Cláudio C. MARETTI, Brésil
Silvia SÁNCHEZ HUAMÁN, Pérou

Amérique du Nord et Caraïbes

Lynn P. HOLOWESKO, Bahamas
Huguette LABELLE, Canada
Russell A. MITTERMEIER, États-Unis

Asie du Sud et de l'Est

Nobutoshi AKAO, Japon
Xingguo HAN, Chine
Monthip Sriratana TABUCANON, Thaïlande

Asie de l'Ouest

Talal AL-AZIMI, Koweït
Ali DARWISH, Liban
Javed JABBAR, Pakistan

Océanie

Lionel GIBSON, Fidji
Christine MILNE, Australie
Diana SHAND, Nouvelle-Zélande

Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

Kalev SEPP, Estonie
Alexey YABLAKOV, Fédération de Russie
Marija ZUPANCIC-VICAR, Slovénie

Europe de l'Ouest

Purificació CANALS, Espagne
Alistair GAMMELL, Royaume-Uni
Manfred NIEKISCH, Allemagne

Les personnes suivantes ont été élues Président(e)s des Commissions :

Commission de la gestion des écosystèmes

Hillary MASUNDIRE, Zimbabwe

Commission de l'éducation et de la communication

Denise HAMÚ DE LA PENHA, Brésil

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

Taghi FARVAR, République islamique d'Iran

Commission du droit de l'environnement

Sheila ABED DE ZAVALA, Paraguay

Commission de la sauvegarde des espèces

Holly T. DUBLIN, États-Unis

Commission mondiale des aires protégées

Nikita LOPOUKHINE, Canada

¹ Observation : 13 voix ont été attribuées par erreur à la chambre des gouvernements au lieu de la chambre des ONG sans incidence sur les résultats. En outre, 1 voix a été attribuée deux fois au même organisme gouvernemental.

Enfin, le responsable des élections annonce les résultats des élections pour les postes de Trésorier et de Président :

Trésorier

Sven SANDSTRÖM, Suède

Président

Mohammed Valli MOOSA, Afrique du Sud

La Présidente remercie le responsable des élections et son équipe pour tout leur travail. Elle ajoute que les membres ont eu la chance de pouvoir choisir entre deux excellents candidats pour le poste de Président et que l'Union se serait bien trouvée de l'élection de l'un ou de l'autre. Elle remercie les deux candidats.

Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations (32.3, 33.3, 35.2, 36.1, 37.2)

Comme on le voit dans le tableau résumé ci-dessous, 80 Résolutions et 38 Recommandations ont été adoptées par le Congrès à Bangkok. Le manuel des *Motions* qui contenait 114 motions (78 Résolutions et 36 Recommandations) avait été envoyé aux membres le 17 septembre 2004, dans le délai statutaire de 60 jours avant l'inauguration du Congrès.

Dix-sept autres motions ont été soumises durant le Congrès, conformément au paragraphe 52 des Règles de procédure.

Comme indiqué par Pierre Hunkeler, Président du Comité des résolutions du Congrès, dans son avant-propos au volume *Résolutions et Recommandations* qui accompagne les présents *Procès-verbaux* le nombre de motions examinées et adoptées représente une augmentation de 30 pour cent par rapport au Congrès d'Amman; 25 pour cent de motions supplémentaires ont été discutées par les groupes de contact (et examinées en plénière) – en un tiers de temps de moins qu'à Amman.

Le Président du Comité des résolutions observe également que « *Le processus des résolutions est un élément central du système de gouvernance de l'UICN. C'est un moyen capital, pour les membres, d'influencer les orientations futures de la communauté de la conservation ; de communiquer leurs priorités en matière d'application du Programme intersessions de l'UICN ; et de rechercher un appui et/ou une reconnaissance, au plan international, pour les problèmes de conservation. Je souhaite donc en appeler aux membres pour qu'ils accordent une attention prioritaire au suivi des Résolutions et Recommandations qu'ils ont adoptées.*

La manière dont les motions sont parvenues au Groupe de travail sur les résolutions, ont été examinées et sélectionnées, ainsi que les procédures suivies

Nombre de motions examinées et adoptées à Bangkok

| État des motions aux différentes étapes du processus | Nombre |
|--|------------|
| Projets de motion soumis au Congrès | 127 |
| Projets de motion fusionnés avec d'autres projets par le Groupe de travail sur les résolutions ou rejetés | -13 |
| Nombre total de motions approuvées et présentées pour examen au Congrès | 114 |
| Nouvelles motions soumises au Congrès | +17 |
| Nombre total de motions gérées au Congrès | 131 |
| Nouvelles motions n'ayant pas reçu un appui suffisant ou rejetées par le Comité des résolutions du Congrès | -6 |
| Motions retirées au Congrès | -3 |
| Motions fusionnées avec d'autres motions | -2 |
| Nombre total de motions soumises au vote | 120 |
| Motions non approuvées | -2 |
| Nombre total de motions adoptées : 80 Résolutions et 38 Recommandations | 118 |

au Congrès ont été améliorées, mais nous avons atteint la limite supérieure du nombre de motions pouvant être traitées de manière équitable et juste au Congrès. Il serait bon d'envisager des moyens d'affiner encore le processus pour les séances futures de l'Assemblée de travail des membres. »

Motions retirées, rejetées et fusionnées

Parmi les motions présentées pour examen aux membres, les suivantes ont été retirées, soit par les auteurs, soit par décision du Comité directeur du Congrès sur avis du Comité des résolutions du Congrès :

- CGR3.RES003 Élargissement des critères d'admission des membres dans la catégorie des ONG
- CGR3.RES005* Intégrer les membres locaux actifs dans la délégation officielle de l'UICN aux réunions des accords multilatéraux
- CGR3.RES041 Politique sur les changements climatiques et adaptation : adapter les méthodes de conservation de la biodiversité
- CGR3.RES045* Préserver les aires protégées des régions andines contre les mines à ciel ouvert
- CGR3.RES070* Promouvoir l'utilisation d'*Artemia persimilis*
- CGR3.RES075* Ajout de deux nouvelles catégories à la classification des espèces de faune et de flore sauvages : espèces protégées à valeur commerciale et espèces circonstanciellement nuisibles
- CGR3.REC030 Besoins de conservation du tigre (*Panthera tigris/Panthera pantheris*)

*Voir la déclaration de la Présidente ci-dessous pour d'autres informations

Les motions suivantes ont été rejetées :

- CGR3.RES060 Promotion de l'éco-agriculture par l'UICN
- CGR3.REC044 Gran Chaco américain

Les deux motions suivantes ont été fusionnées pour former la Résolution RESWCC3.012 Gouvernance

des ressources naturelles pour la conservation et le développement durable :

- CGR3.RES062 Gouvernance des ressources naturelles
- CGR3.RES063 La « bonne gouvernance » pour le développement durable

Les deux motions suivantes ont été fusionnées pour former la résolution RESWCC3.026 Établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation :

- CGR3.RES025 Établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation
- CGR3.RES026 Établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation

Déclaration de la Présidente à la 32^e séance

Durant la 32^e séance, le 22 novembre, la Présidente annonce que le Comité directeur du Congrès a reçu six appels, provenant tous du même membre, concernant les décisions du Groupe de travail sur les résolutions. La déclaration de la Présidente est la suivante :

« Conformément au paragraphe 55, j'annonce que le 21 novembre, le Comité directeur a rejeté l'appel contre l'exclusion des motions suivantes par le Comité des résolutions du Congrès :

« Inclusión de la temática de los refugiados ambientales dentro de la agenda de protección de los recursos naturales del programa de la UICN » présentée par Fundación RIE Red Informática Ecologista, Argentine (NG 1181).

La raison de la décision du Comité directeur est que cette motion demande des mesures qui n'entrent pas dans la mission de l'UICN.

« Creación de los sitios de la evolución de historia natural » présentée par Fundación RIE Red Informática Ecologista, Argentine (NG 1181).

La raison de la décision du Comité directeur est que le sujet de cette motion est déjà inhérent aux catégories de gestion des aires protégées établies par l'UICN et que les activités demandées sont déjà prévues dans le projet de Programme intersessions 2005–2008.

Le Comité directeur, à sa réunion du 22 novembre, a rejeté l'appel contre l'exclusion des motions suivantes par le Comité des résolutions :

- CGR.RES005 : Inclusión de miembros locales de la UICN en la delegación de la Unión ante reuniones de los acuerdos multilaterales
- CGR3.RES045: Salvaguardia de las áreas protegidas de las zonas andinas frente a las explotaciones mineras a cielo abierto
- CGR3.RES070: Fomento del aprovechamiento de la *Artemia Persimilis*
- CGR3.RES075: Inclusión de dos nuevas categorías dentro de la clasificación de las especies de fauna y flora silvestre: especie protegida de valor comercial y especie circunstancialmente perjudicial

La raison de la décision du Comité directeur est que les motions qui précèdent ne remplissaient pas les exigences statutaires en matière d'appui à ces motions avant l'ouverture de l'Assemblée de travail des membres du Congrès mondial de la nature. »

Déclarations officielles des États membres sur le processus des motions de l'UICN

Déclaration du gouvernement des Pays-Bas (s'exprimant au nom de l'UE) sur le processus des motions de l'UICN

Le ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a lu la déclaration générale suivante sur le processus des motions durant la 35^e séance du Congrès mondial de la nature, le 24 novembre 2004 :

L'Union européenne soutient fermement les travaux de l'UICN et se félicite de l'occasion qui lui est donnée de discuter d'une vaste gamme de problèmes concernant la biodiversité et le milieu naturel. Nous soutenons la majorité des motions. Cependant, l'Union européenne estime que le processus de discussion et d'adoption des motions au Congrès a abouti à des décisions qui ne sont pas toujours fondées sur un examen équilibré de toutes les opinions et positions.

Un des exemples est la motion sur le moratoire concernant les OGM. Ce moratoire n'est pas soutenu par l'Union européenne. L'UE estime que les décisions concernant l'approbation des OGM doivent être prises au cas par cas, sur la base d'une évaluation des risques et en tenant compte du principe de précaution. Les mesures de gestion des risques prises par les décideurs, tout en étant basées sur l'évaluation des risques, doivent aussi tenir compte de toutes les autres considérations pertinentes telles que la santé humaine et le bon état de l'environnement. Telle est l'approche adoptée par les lois de l'Union européenne et par le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

D'autres motions semblent ne pas reconnaître que la mission de l'UICN est avant tout liée à la biodiversité. Par exemple, l'UE estime que l'engagement envers la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale est extrêmement important et devrait être intégré dans les travaux de l'UICN concernant la conservation de la biodiversité. Toutefois, l'inverse n'est pas vrai.

Les États membres de l'UE estiment que les futures sessions du Congrès devraient tenir des discussions focalisées sur la mise en œuvre du programme global de l'UICN en vue de promouvoir une plus grande participation des membres et d'intégrer les motions dans le programme.

Déclaration du gouvernement de la Suède sur le processus des motions de l'UICN

La déclaration suivante, versée au procès-verbal, a été communiquée par la délégation de la Suède durant la 37^e séance du Congrès mondial de la nature, le 25 novembre 2004 :

La Suède s'est abstenue de voter les motions qui concernent des questions régionales ou locales, ou des cas où le Gouvernement suédois n'a pas suffisamment d'informations et de connaissances pour évaluer la motion proposée. Cela concerne les motions suivantes :

Résolutions 3.004, 005, 014, 024, 035, 039, 041, 042, 043, 044, 045, 046, 053, 056, 070, 076 et 079.

Recommandations 093, 094, 096, 097, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 115 et 117.

La Suède suggère que le Conseil, en consultation avec le Secrétariat, envisage de prendre des mesures pour simplifier le processus des motions et le rendre plus efficace à la prochaine session du Congrès, en ce qui concerne les motions qui portent uniquement sur des questions locales ou régionales.

Déclaration du gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le processus des motions de l'UICN

La déclaration officielle suivante, versée au procès-verbal, a été communiquée par la délégation des États-Unis d'Amérique durant la 32^e séance du Congrès mondial de la nature, le 22 novembre 2004 :

« Les États-Unis d'Amérique reconnaissent l'importance du processus des motions qui est un élément majeur du Congrès mondial de la nature.

Nous sommes très intéressés par le point de vue et les priorités des membres de l'UICN, en particulier les ONG, tels qu'ils se reflètent dans la centaine de motions présentées pour examen au Congrès. Nous reconnaissons que l'UICN, en tant qu'organisation, a une importante contribution à apporter au débat international sur l'environnement.

Depuis Amman 2000, nous avons poursuivi notre réflexion sur le meilleur moyen pour nous, en tant qu'État membre, de participer au processus des motions. Compte tenu de la haute priorité que nous accordons au programme de l'UICN qui contribue considérablement aux objectifs de conservation que nous partageons, nous avons conclu, dans la logique de l'approche que nous avons adoptée à la session précédente du Congrès, que nous devons faire porter notre attention sur les motions qui traitent de questions institutionnelles, de gouvernance et programmatiques en général relatives à l'UICN.

Nous estimons que les nouvelles procédures de sélection des motions pour éviter la répétition et la redondance sont excellentes et bienvenues et nous félicitons le Comité des résolutions, en particulier son président, et le Secrétariat de l'UICN pour leurs efforts. Nous apprécions vivement les efforts

exceptionnels déployés par le Comité des résolutions pour examiner toutes les motions et fournir des orientations sur les motions elles-mêmes, leur pertinence vis-à-vis du projet de programme quadriennal de l'UICN et leurs incidences financières.

Comme l'indique le Comité des résolutions, certaines motions nécessiteront un changement marqué de cap dans les priorités, les ressources et le financement du programme quadriennal. Cela conduit à se demander comment le processus des motions s'inscrit dans le processus permanent d'élaboration du programme quadriennal que nous sommes supposés parachever au Congrès. Nous apprécions les efforts déployés pour faire en sorte de ne pas mettre la charrue avant les boeufs.

Nous devons cependant noter qu'un certain nombre de motions reflètent les convictions de quelques membres à propos des mesures que devraient prendre les États membres, au niveau national, régional et international sur des questions complexes et parfois controversées.

Nous demeurons convaincus que, dans le cas de certains types de motions, il ne convient pas que nous nous engagions ou que nous négociions en tant que gouvernement.

Ces motions comprennent, en particulier, un groupe important adressé principalement à un seul gouvernement ou à un groupe de gouvernements et portant sur des problèmes nationaux, bilatéraux ou régionaux. Dans bien des cas, nous n'avons pas suffisamment d'informations précises sur ces questions et nous estimons que c'est au(x) pays concerné(s) de prendre des mesures en réponse à ces motions. Nous ne prendrons, par conséquent, pas position sur ces motions, sauf si elles ont des incidences directes pour le gouvernement des États-Unis. Dans ce cas, nous verserons éventuellement une déclaration au procès-verbal pour aider à éclaircir les problèmes soulevés et donner notre propre opinion.

Un autre groupe de motions concerne des questions de portée mondiale qui, nous en convenons, sont importantes mais qui font l'objet de débats politiques en cours dans d'autres forums, par exemple les changements climatiques, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et le bruit sous-marin.

Nous respectons l'intérêt que portent les membres à ces questions d'intérêt mondial et nous partageons bien souvent cet intérêt – en particulier pour des thèmes émergents tels que l'importance de grands réseaux fluviaux complexes comme le Mékong et le commerce illicite de la faune sauvage. Nous n'avons toutefois pas l'intention de prendre position, en tant que gouvernement, sur les opinions particulières présentées dans les motions, ni de voter dans ces cas particuliers.

Nous fournirons une liste, pour mémoire, des résolutions pour lesquelles le gouvernement des États-Unis ne prendra pas d'engagement.

Nous souhaitons que la présente déclaration soit versée au procès-verbal du Congrès. »

Le 24 janvier 2005, les États-Unis d'Amérique ont remis une autre déclaration écrite au Directeur général dans laquelle était précisée la position prise par les États-Unis sur chaque motion, l'ensemble des motions étant réparti en quatre catégories.

« Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN » pour les motions suivantes :

Résolutions 3.004, 005, 007, 008, 014, 015, 016, 017, 018, 020, 025, 027, 034, 035, 039, 041, 042, 043, 044, 045, 052, 053, 055, 056, 058, 068, 069, 070, 075, 077, 078, 079.

Recommandations 3.082, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 093, 094, 096, 097, 101, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 117, 118.

« Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote » pour les motions suivantes :

Résolutions 3.002, 006, 012, 019, 026, 028, 029, 031, 032, 036, 037, 038, 040, 054, 059, 060, 064, 066.

Recommandations 3.081, 083, 095, 098, 099, 114.

« Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre » pour les motions suivantes :

Résolutions 3.021, 022, 046, 061, 072, 074.

« Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté pour toutes les autres motions. »

Liste des Résolutions et Recommandations adoptées

Ce qui suit est un résumé complet des Résolutions et Recommandations adoptées par le Congrès comprenant toute déclaration officielle versée au procès-verbal par les membres. Toutes les motions ont été adoptées par vote électronique, conformément aux Règles de procédure, selon amendement adopté par le Congrès durant la 29^e séance, le 18 novembre 2004. Le texte intégral et final de toutes les résolutions et recommandations se trouve dans un volume séparé qui accompagne les présents *Procès-verbaux*.

RESOLUTIONS

3.001 Clause de préséance – Établir la préséance dans la politique générale de l'UICN

3.002 Améliorer la transparence du Conseil de l'UICN

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.003 L'engagement de l'UICN auprès des collectivités territoriales et locales

3.004 Ratification et application de la Convention africaine révisée

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons

énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.005 Politique européenne et biodiversité d'outre-mer

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.006 Protection des eaux de la planète dans l'intérêt écologique et public

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.007 Un moratoire sur la libération future d'organismes génétiquement modifiés (OGM)

Les délégations du Japon, des Pays-Bas et de la Suède ont déclaré ne pas pouvoir soutenir cette Résolution.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

Le ministère de l'Environnement de la Suède a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Suède soutient, pour l'essentiel, l'esprit de cette Résolution mais ne peut, toutefois, soutenir l'appel au moratoire sur la libération des OGM. Nos règlements sont stricts et nous évaluons les impacts sur l'environnement au cas par cas.

3.008 Organismes génétiquement modifiés (OGM) et diversité biologique

Le ministère de l'Environnement des Seychelles a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Cette motion demande de déclarer un moratoire sur l'utilisation des OGM jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils sont sans danger. Nous ne soutenons pas cette motion, même si elle a été adoptée car elle est contraire au Protocole de Cartagena auquel les Seychelles sont Partie. Il est improbable que l'innocuité des OGM puisse être établie dans un proche avenir et, pendant ce temps, l'utilité des OGM, en particulier dans le domaine médical, sera ignorée.

Le ministère de l'Environnement de la Suède a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Nous appuyons les travaux de l'UICN visant à intégrer les questions relatives à l'alimentation dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Cependant, [cette Résolution] est rédigée de telle manière que l'on comprend que l'UICN doit s'intéresser aux questions de sécurité alimentaire en général ce qui dépasse la portée de son mandat et son expérience.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations relatives à cette motion et n'ont pris aucune position nationale sur la motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.009 Faire de l'équité entre les sexes un axe thématique des activités de l'UICN et de ses domaines stratégiques

3.010 La pandémie VIH/sida et la conservation

3.011 Tenir compte des liens entre la conservation, la santé des populations humaines et animales, et la sécurité

3.012 La gouvernance des ressources naturelles pour la conservation et le développement durable

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et s'oppose à ce qu'il soit fait référence à cette Convention.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.013 Les utilisations de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées

3.014 Réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et conservation

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

La Wildlife Conservation Society a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Nous souhaitons porter à l'attention du Congrès l'esprit de coopération extrêmement élevé qui a régné au sein du groupe de contact qui était chargé de discuter les résolutions 3.014, 015 et 016. Par nos efforts conjoints, nous avons réussi à aplanir nos divergences d'opinion tout en respectant l'intégrité et l'intention de chacune des trois motions. Nous sommes tous convenus que l'UICN doit adopter une optique de la conservation tenant compte de la question des droits de l'homme (3.015) axée sur les besoins et en particulier l'alimentation et l'eau (3.014) et sur la biodiversité (3.016).

3.015 Établir des liens entre les droits de l'homme et l'environnement pour conserver la nature et réduire la pauvreté

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour

les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.016 Du rôle des organisations de conservation de la nature dans la réduction de la pauvreté et le développement

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.017 Promotion de la souveraineté alimentaire pour conserver la diversité biologique et éliminer la faim

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

Le Nature Conservancy Council of New South Wales a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Nous avons le sentiment qu'avec [cette Résolution] l'UICN tourne radicalement le dos à la conservation de la diversité biologique pour s'intéresser à des questions socio-économiques (qui certes méritent d'être traitées) et que cela affaiblira ses capacités. Une autre méthode serait de former des partenariats avec des organisations qui s'intéressent aux questions sociales.

3.018 Les populations mobiles et la conservation

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.019 Évaluation transversale des conventions, traités et accords internationaux relatifs à l'environnement

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.020 Élaboration d'un code éthique pour la conservation de la biodiversité

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.021 Pacte international sur l'environnement et le développement

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre cette motion.

3.022 Approbation de la Charte de la Terre

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Charte de la Terre a de nombreux objectifs louables que les États-Unis d'Amérique approuvent. Cependant, ce document contient aussi de nombreuses propositions prêtant à controverse que les États-Unis contestent.

De l'avis des États-Unis d'Amérique, approuver en bloc la Charte de la Terre ne se justifie pas et il ne convient pas d'adopter une obligation non qualifiée d'utiliser la Charte de la Terre comme « guide éthique » pour la politique de l'UICN.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre la motion.

3.023 Fourniture d'un appui à l'UICN en tant qu'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

3.024 La Médaille Harold Jefferson Coolidge

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

3.025 Éducation et communication dans le Programme de l'UICN

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.026 Établissement du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.027 Éducation en vue du développement durable

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.028 Politique sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.029 Renforcement des capacités des jeunes professionnels

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.030 Renforcement des capacités en matière de taxonomie appliquée et fondée sur la demande

3.031 Reconnaître le rôle des bénévoles

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.032 Des traducteurs et des interprètes bénévoles au service de l'UICN

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.033 Mise en œuvre d'un programme de l'UICN pour la région insulaire des Caraïbes

Le Bahamas National Trust, le Negril Environment Protection Trust et le gouvernement de la Jamaïque ont souhaité que leur appui à cette Résolution soit consigné dans le procès-verbal.

3.034 Renforcement de l'action du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.035 Le bassin de la mer d'Aral, un « point chaud » de la diversité biologique

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.036 L'Antarctique et l'océan Austral

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Bien que cette Résolution contienne quelques éléments que le Japon peut appuyer et appuie, par exemple les mesures visant à mettre un terme à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU), elle contient aussi d'autres points problématiques. En effet, aucune raison logique et scientifique n'est présentée pour justifier la proposition de faire de l'ensemble de la mer de Ross une Aire spécialement protégée de l'Antarctique (ASPA). En conséquence, le Japon ne peut soutenir cette Résolution.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

Wolfgang Burhenne a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les organisations que je représente ont voté en faveur de [cette Résolution] bien qu'un protocole sur la responsabilité (légalement obligatoire en vertu du Protocole de protection de l'Antarctique) n'ait pas encore été conclu – principalement à cause de l'opposition du gouvernement des États-Unis d'Amérique.*

*Schutzgemeinschaft Deutsches Wild (Organisation zur Erhaltung der freilebenden Tierwelt), Allemagne; Association allemande pour la protection de l'eau; Commission Internationale pour la Protection des Alpes, Liechtenstein; Schutzgemeinschaft Deutscher Wald Bundesverband, Allemagne; Bund Heimat und Umwelt in Deutschland, Allemagne; Verband Deutscher Sportfischer, Allemagne.

3.037 Un régime juridique de l'Arctique pour la protection de l'environnement

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.038 Conservation et développement durable des régions de montagne

3.039 Partenariat pour les montagnes méditerranéennes

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.040 Coopération transfrontière dans les régions de montagne

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.041 Protection de la vallée de la rivière Macal au Belize

Le Département de l'environnement de la Norvège a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Nous considérons que [cette Résolution] porte sur une question d'ordre interne et nous prions vivement les membres de ne pas présenter de motions de ce type à un congrès mondial car elles sont uniquement du ressort du pays concerné.

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.042 La diversité biologique dans le sud du Soudan

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.043 Les conflits pour les ressources au Darfour, Soudan

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.044 Crise environnementale en Haïti

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.045 Commission du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de l'Inde a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La gestion intégrée des ressources d'eau du Gange, du Brahmapoutre et de la Meghna est avant tout une question bilatérale entre les pays concernés de la région. Il importe donc que cette question bilatérale soit soumise à des consultations plus larges des acteurs et qu'un consensus apparaisse au niveau politique. Cette motion pourrait établir un mauvais précédent.

Nous partageons l'expertise technique et l'expérience internationale à cet égard mais nous demandons le retrait de cette motion.

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la

déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.046 La conservation dans les régions en proie à des conflits violents en Asie de l'Ouest – Renforcer la présence de l'UICN pour protéger l'environnement naturel et humain

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre cette motion. Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique estiment que le Congrès mondial de la nature ne devrait pas examiner cette Résolution. Celle-ci contient quelques éléments utiles relatifs à des préoccupations très réelles en matière d'environnement mais ces éléments se perdent, malheureusement dans une rhétorique politique qui n'est pas du ressort de l'UICN.

3.047 Le Plan d'action de Durban et le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées

3.048 Lignes directrices de l'UICN relatives aux catégories de gestion des aires protégées

3.049 Aires conservées par des communautés

3.050 Intégrer les réseaux d'aires protégées dans l'ensemble du paysage

3.051 Les aires protégées d'eau douce

3.052 Les aires protégées en Méditerranée

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer

aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.053 Protection du premier site Ramsar du Chili menacé par une usine de pâte à papier

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.054 Menaces exercées par les Jeux olympiques et autres grands événements sportifs sur les aires protégées et la biodiversité

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.055 Populations autochtones, aires protégées et Programme de travail de la CDB

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.056 Populations autochtones vivant volontairement dans l'isolement et conservation de la nature dans la région de l'Amazone et du Chaco

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.057 Adaptation aux changements climatiques: un cadre pour les mesures de conservation

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.058 Les activités militaires et la production, le stockage et l'utilisation d'armes qui nuisent à l'environnement

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.059 Activités de l'UICN dans le domaine de l'énergie qui concernent la conservation de la diversité biologique

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.060 Influencer les activités du secteur privé en faveur de la biodiversité

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.061 Interaction de l'UICN avec le secteur privé

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La République de Turquie s'oppose à toute référence à la Commission mondiale des barrages.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre cette motion.

3.062 L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

3.063 Les villes et la conservation

3.064 Conservation et gestion durable de la diversité biologique de la haute mer

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Bien que le Japon puisse soutenir certaines parties de cette Résolution – par exemple l'idée de prendre des mesures pour éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU), il ne peut appuyer les autres parties. Nous estimons qu'il est du ressort des organisations régionales de gestion des pêches de prendre des mesures de conservation et de gestion pertinentes, selon les caractéristiques de chaque région. Il faut reconnaître que la plupart des problèmes mentionnés dans la Résolution sont déjà traités par de nombreuses organisations régionales de gestion des pêches.

Nous estimons également que toutes les ressources marines, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur de la juridiction nationale doivent être utilisées de façon durable, en tenant dûment compte du milieu marin et sur une base scientifique. La question des aires protégées marines n'a pas été bien discutée quant au type de mesures adaptées à la conservation du milieu marin. En outre, l'influence des activités de pêche sur l'environnement n'a pas fait l'objet de débat. En conséquence, le Japon ne peut pas soutenir cette Résolution.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Turquie s'oppose à ce qu'il soit fait référence à cette Convention.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.065 Une approche de la conservation au niveau des paysages terrestres et marins

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les aires protégées devraient être créées sur des bases scientifiques et après étude approfondie de leur utilité pour tous les secteurs et acteurs concernés.

3.066 La protection des monts sous-marins, des coraux des fonds marins et d'autres habitats vulnérables des fonds marins contre des pratiques de pêche destructrices en haute mer, y compris le chalutage de fond

Le gouvernement du Canada a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Le Canada est extrêmement préoccupé par les pratiques de pêche destructrice, comme tous les participants à ce Congrès. Le préambule de cette motion résume bien l'inquiétude que nous partageons.

Toutefois, au Congrès et dans la communauté mondiale les opinions diffèrent quant à la meilleure manière de lutter contre les pratiques de pêche destructrices en haute mer et de les éliminer.

Au groupe de contact, le Canada a indiqué qu'il devrait poursuivre les discussions interne sur les deux options proposées [NDLR : pour les paragraphes 1 d) et 1 e) du dispositif, afin de savoir s'il pourrait soutenir l'une ou l'autre.

Après réflexion, nous estimons ne pouvoir soutenir ni l'une, ni l'autre – nous pensons, en effet qu'un moratoire sur le chalutage en haute mer n'est pas une solution à l'heure actuelle. L'Assemblée générale des Nations Unies a récemment passé beaucoup de temps à discuter de cela et a rédigé un texte semblable à celui des paragraphes 1 a) et 1 b) du dispositif de cette motion, que nous soutenons fermement – et nous estimons que la prochaine étape consiste à progresser conformément à la résolution de l'Assemblée générale.

Nous estimons qu'il est urgent et de la plus haute importance que les États veillent à ce que leur flotte de pêche soit dûment réglementée et que les organisations régionales qui ont pour mandat de gérer les pêches et de conserver le milieu marin fassent en sorte que leur mandat couvre les pratiques de pêche destructrices – ces mandats devraient être renforcés le cas échéant. Les États et les organisations régionales devraient veiller à ce que la gestion des pêches soit conforme à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons et au Code de conduite de la FAO qui mettent tous deux l'accent sur une approche par écosystème et le principe de précaution en matière de gestion des pêches.

En conséquence, nous soutenons les paragraphes 1a) à 1c) et 1f) de cette motion mais nous ne soutenons pas 1d) ou 1e).

Le gouvernement de l'Islande a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

L'Islande étant une nation qui pratique la pêche de manière responsable considère important de tenir compte des écosystèmes marins vulnérables situés à l'intérieur et au-delà de la juridiction nationale. L'Islande a collaboré à cette question avec d'autres États, au sein d'organisations régionales de gestion des pêches qui ont pour mandat de gérer les pêches et de conserver le milieu marin dans sa région et était partie à un accord, conclu à la dernière réunion de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est, qui visait à fermer cinq monts sous-marins dans sa région.

Un appel aux États, leur demandant d'agir dans les différents forums afin que des mesures soient prises, selon un calendrier défini, pour résoudre le problème des écosystèmes marins vulnérables est un moyen raisonnable pour l'UICN de communiquer ses préoccupations.

Durant les délibérations du groupe de contact sur la motion, il n'a pas été possible de parvenir au consensus car certains participants ne voulaient pas accepter d'utiliser un texte ayant fait l'objet de négociations prudentes à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui définit le problème et énonce qui doit s'y attaquer et sur quelle base.

Le texte des Nations Unies, au paragraphe 66, est le suivant : « Demande aux États, agissant directement

ou par l'intermédiaire d'organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches compétents pour ce faire, d'intervenir d'urgence et d'envisager, au cas par cas et selon des critères scientifiques, y compris en appliquant le principe de précaution, d'interdire à titre provisoire les pratiques de pêche destructrices, y compris le chalutage de fond quand il a des effets nocifs sur les écosystèmes marins vulnérables, y compris les monts sous-marins, les cheminées hydrothermales et les coraux en eau froide, situés au-delà des limites de la juridiction nationale et ce, jusqu'à ce que des mesures de conservation et de gestion appropriées aient été adoptées conformément au droit international; »

L'Islande regrette que le consensus sur cet appel ne se soit pas fait au présent Congrès. L'Islande est d'avis que cet appel, approuvé par les ONG et la majorité des États qui pratiquent la pêche aurait envoyé aux États et forums internationaux pertinents, un message beaucoup plus fort quant à l'urgence de la situation, que le message auquel nous avons abouti. C'est pour cette raison que l'Islande s'est abstenue de voter cette motion.

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Demander un moratoire général qui ne s'applique qu'au chalutage de fond n'est pas conforme à l'idée fondamentale de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de cette année qui demande aux États « d'envisager, au cas par cas et selon des critères scientifiques, y compris en appliquant le principe de précaution, d'interdire à titre provisoire les pratiques de pêche destructrices ».

En outre, les questions de réglementation des pêches devraient être débattues par des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou les organisations régionales de gestion des pêches qui ont suffisamment de connaissances et d'expérience scientifique. Il ne convient pas de discuter de la pêche à l'Assemblée générale des Nations Unies où il n'y a pas d'expert de la pêche.

Le point de vue fondamental du Japon est que toutes les ressources marines, à l'intérieur comme à l'extérieur de la juridiction nationale doivent être utilisées de manière durable, sur une base scientifique et dans le respect du milieu marin. La question

du chalutage de fond doit être discutée selon ce point de vue.

Par conséquent, le Japon ne peut pas soutenir cette résolution.

Le ministère de l'Environnement de la Norvège a fait savoir que la Norvège appuie les positions du Canada, de l'Islande et du Japon.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'oppose à toute référence à ladite Convention.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.067 Renforcer la participation de toutes les parties prenantes à la gestion des pêcheries

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'oppose à toute référence à ladite Convention.

3.068 La pollution acoustique sous-marine

Le ministère de l'Environnement de la Norvège a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Nous estimons que cette résolution est prématurée et qu'il convient, avant tout, de déterminer l'ampleur du problème.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et s'oppose à toute référence à ladite Convention.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer

aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28). Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique s'associent aux craintes qui sous-tendent les effets potentiels des bruits anthropiques sous-marins sur la vie marine et souhaite inclure quelques points de précision au procès-verbal.

- *Nous reconnaissons que certains bruits anthropiques dans les océans peuvent avoir des effets défavorables, de chroniques à aigus, sur la vie marine*
- *Les États-Unis d'Amérique sont chef de file pour le financement de la recherche sur tous les aspects de cette question.*
- *Les États-Unis d'Amérique sont chef de file pour l'application de programmes de gestion à base scientifique afin d'évaluer et d'atténuer les effets défavorables de certains bruits anthropiques sur les mammifères marins ainsi que sur les espèces en danger et menacées.*
- *Les États-Unis d'Amérique soutiennent le recours permanent à la science pour prendre des décisions réglementaires concernant des activités associées à la production de bruits anthropiques dans l'océan.*
- *Les États-Unis d'Amérique sont en faveur d'une approche internationale pour faire progresser la connaissance scientifique de cette question et promouvoir des moyens scientifiques de lutte contre les effets défavorables.*

3.069 Statut des centrales nucléaires flottantes sur les océans du monde

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.070 Protection de l'environnement de la mer Méditerranée contre les risques posés par le trafic maritime

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.071 Coopération internationale en matière de gestion des forêts

3.072 Aspects juridiques de l'utilisation durable des sols

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre cette motion.

3.073 La conservation des plantes médicinales

3.074 Mise en œuvre des Principes et Directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) ont voté contre cette motion.

3.075 Appliquer le principe de précaution aux prises de décisions et à la gestion de l'environnement

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.076 Commerce illicite et non durable dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et dans les pays riverains du Mékong

Le ministère des Affaires étrangères de la Chine a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

1. *Le gouvernement de la Chine soutient le contrôle du commerce international illicite de la faune et de la flore sauvages ainsi que la coopération internationale à cet égard.*
2. *La Chine exerce un contrôle strict sur l'utilisation à des fins commerciales et le commerce illicite des espèces sauvages.*
3. *Pour lutter efficacement contre les crimes relatifs à la faune et à la flore sauvages, la Chine a créé une police des forêts, dans les années 1980 et une unité de police spéciale chargée de réprimer la contrebande d'espèces sauvages. Les contrevenants sont rigoureusement jugés et condamnés à la punition maximale prévue par le droit criminel chinois.*
4. *La Chine appuie aussi fermement la coopération internationale et joue un rôle actif dans ce domaine. La Chine a organisé une série de réunions et d'ateliers internationaux dont un récent atelier sur l'application de la CITES par les États riverains du Mékong, coparrainé par la Chine et le Secrétariat CITES.*

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

3.077 Mesures d'urgence en vue de garantir la survie des baleines grises occidentales *Eschrichtius robustus* en danger critique d'extinction

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.078 Conservation de l'esturgeon (*Acipenseriformes*) dans les bassins de la mer Caspienne, de la mer d'Azov et de la mer Noire

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.079 Conservation des espèces de vautours *Gyps* en Asie du Sud et du Sud-Est

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.080 Vote de remerciements au pays hôte

Cette résolution a été adoptée par acclamation.

RECOMMANDATIONS

3.081 Application du Principe 10 par la mise en place de systèmes complets de bonne gouvernance

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.082 La Revue des industries extractives

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.083 Améliorer les capacités pour réaliser le développement durable et faire face aux effets de la mondialisation

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.084 Ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.085 Les principes de partage de l'information du Patrimoine des connaissances de la nature

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.086 Coordination des programmes de développement durable pour l'énergie

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.087 Institutions financières et recommandations de la Commission mondiale des barrages

Le ministère des Affaires étrangères de la Chine a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Le gouvernement de la Chine adopte une attitude très prudente vis-à-vis des projets de construction

de barrages. Tout nouveau projet sera soumis à une évaluation complète, conformément aux lois en vigueur. L'étude d'impact sur l'environnement est un élément essentiel du processus d'évaluation global. Les décisions concernant de nouveaux projets de barrages seront prises de manière à préserver l'équilibre entre les considérations sociales, économiques et environnementales.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de l'Inde a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les questions bilatérales ne devraient pas être débattues lors de forums internationaux.

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La République de Turquie demande qu'il soit pris note de son objection à toute référence, dans cette Recommandation, à la Commission mondiale des barrages.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.088 Appui à « l'Amendement à des fins d'interdiction » de la Convention concernant le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination (Convention de Bâle)

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Conférence des Parties à la Convention de Bâle n'a pas encore décidé que la Convention s'appliquait aux navires destinés à la ferraille. Par conséquent, il ne convient pas que l'UICN adopte une Recommandation sur ce point précis.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position

nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.089 Normes de piégeage sans cruauté

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.090 Mise en œuvre de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.091 Application du droit d'usage optionnel des langues officielles dans la communication interne et externe de l'UICN et de ses membres

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.092 Conservation et utilisation durable des phoques

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.093 Application de la politique d'utilisation durable de l'UICN à l'utilisation destructive durable de la faune sauvage et à la chasse sportive en Afrique australe

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.094 Gestion des grands herbivores terrestres en Afrique australe

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.095 Proposition d'inscription de grandes Routes sérielles internationales du patrimoine mondial

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.096 Inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer

aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.097 Conservation du « Corridor de zones humides des berges fluviales de l'Argentine »

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.098 Conservation et gestion durable de la diversité biologique de la haute mer

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Turquie s'oppose à ce qu'il soit fait référence à cette Convention.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.099 La protection des monts sous-marins, des coraux des fonds marins et d'autres habitats vulnérables des fonds marins contre des pratiques de pêche destructrices en haute mer, y compris le chalutage de fond

Le ministère de l'Environnement et des Forêts de la Turquie a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La Turquie n'est pas Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Turquie s'oppose à ce qu'il soit fait référence à cette Convention.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

3.100 Bancs de reproduction de poissons de récif

3.101 Faire progresser la conservation de la forêt boréale

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.102 Conservation des écosystèmes de type méditerranéen

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

3.103 La Réserve de biosphère du Chaco et les populations autochtones

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.104 Renforcement du réseau national d'aires protégées en République dominicaine

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la

déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.105 Conservation de la Montaña Cantábrico-Burgalesa

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.106 Atténuation de l'impact écologique du « Plan Puebla Panama » et renforcement des aires protégées adjacentes aux nouveaux tronçons routiers et autres travaux d'infrastructure

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.107 Menaces pour la Réserve de biosphère du Danube

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

3.108 Récif de la Grande-Barrière

3.109 Aires protégées transfrontières en Asie du Sud-Est

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.110 Promouvoir une gestion responsable des ressources d'eau dans la région du Mékong

Le ministère des Affaires étrangères de la Chine a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

La délégation de la Chine, État membre, est déçue de la procédure suivie pour l'examen de cette motion car elle va à l'encontre de l'esprit de bonne volonté et de recherche du consensus qui est tout à l'honneur de l'Union.

La délégation émet une vive objection à l'encontre du paragraphe c) du dispositif de cette Recommandation qui contredit les opinions positives et la compréhension exprimées par les ministres de l'Environnement des pays de la région du Mékong lors de la table ronde de haut niveau réunie à l'occasion du Congrès, à Bangkok.

Le Gouvernement chinois souhaite réitérer que la Chine attache une grande importance à l'évaluation exhaustive des projets portant sur les ressources d'eau dans la région du Mékong, et tient compte des incidences économiques, écologiques et sociales ainsi que des intérêts de toutes les parties.

La Chine participe activement au dialogue et à la coopération entre tous les pays sur le développement durable de la région du Mékong. Elle se tient prête à intensifier ce dialogue et cette coopération.

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.111 Impact des routes et autres infrastructures dans les écosystèmes du Darién

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.112 Création d'une aire protégée marine pour les baleines bleues *Balaenoptera musculus* dans le golfe du Corcovado, au Chili

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.113 Conservation du saïga *Saiga tatarica tatarica* et *Saiga tatarica mongolica*

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position

nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.114 Conservation du dugong *Dugong dugon*, du pic d'Okinawa *Sapheopipo noguchi* et du rôle d'Okinawa *Gallirallus okinawae* au Japon

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Le gouvernement du Japon a pris des mesures pour conserver le milieu naturel dans les régions dont il est question dans cette Recommandation.

Le gouvernement du Japon a décidé, en ce qui concerne la construction d'un bâtiment relocalisé de Futenma (appelé dans le texte « aéroport conjoint entre les États-Unis (aéroport militaire) et le Japon (aéroport civil) ») et la relocalisation de la Zone d'atterrissage d'hélicoptères dans la Zone septentrionale d'entraînement (appelée dans le texte « construction par les États-Unis de sept aires d'atterrissage pour hélicoptères militaires »), qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer le plus possible les incidences négatives sur l'environnement tout en gardant à l'esprit l'importante fonction des zones/installations américaines à Okinawa. Le gouvernement du Japon cherche à déplacer l'aéroport de Futenma de la zone peuplée où il se trouve en vue d'atténuer, dès que possible, les inconvénients pour les populations du voisinage.

Le gouvernement du Japon a décidé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les impacts importants de la construction de ces infrastructures sur l'environnement et réalise actuellement une étude d'impact sur l'environnement conforme aux lois et règlements nationaux sur les études d'impact sur l'environnement. Le gouvernement poursuivra son étude, que la recommandation à l'examen soit adoptée ou non.

En outre, pour éviter de graves impacts sur l'environnement causés par les opérations de forage et les études de réflexion sismique sous-marines, le gouvernement du Japon prend des mesures de protection de l'environnement, alors même que ces mesures ne sont pas requises par la Loi sur les études d'impact sur l'environnement.

Le gouvernement du Japon et les auteurs de la recommandation ont tenu des débats intenses au sein du groupe de contact afin de trouver un langage de compromis et je remercie personnellement les auteurs qui ont fait preuve d'esprit de coopération. Mes remerciements vont aussi aux médiateurs de l'UICN, au sein du groupe de contact, pour leurs orientations adroites. Malheureusement nous n'avons pu nous mettre d'accord sur le langage de la recommandation et le ministère des Affaires étrangères du Japon, État membre de l'UICN, s'abstiendra donc de voter la présente recommandation.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Considérant l'intention de cette recommandation qui porte sur la conservation du dugong, du rôle d'Okinawa et du pic d'Okinawa, les États-Unis d'Amérique soutiennent les efforts de conservation de ces espèces et d'autres espèces en danger et menacées. Nous respectons et partageons le souci que les auteurs de la motion ont montré pour la survie à long terme de ces trois espèces.

Nous restons attachés à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement complète et transparente sur la relocalisation proposée de Futenma. Nous sommes prêts à coopérer à une étude d'impact sur l'environnement réalisée par le gouvernement du Japon sur la région en question, si le gouvernement du Japon nous en fait la demande.

Les États-Unis d'Amérique se sont engagés publiquement à faire tout leur possible pour protéger l'environnement au Japon, conformément aux lois et règlements en vigueur. Dans le cadre de ces efforts, nous nous félicitons de dialoguer avec toutes les parties concernées.

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.

Save the Dugong Campaign, Okinawa, a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les lois japonaises sur l'étude d'impact sur l'environnement ne requièrent pas d'options zéro. En d'autres termes, le gouvernement n'a pas retenu l'option d'annuler les projets s'il découvre que ces projets causeraient des dommages environnementaux

exagérés. Le gouvernement n'ayant pas inclus de forages sous-marins et d'étude de réflexion sismique, le forage est en cours en 63 emplacements, dans les récifs coralliens, sans aucune évaluation. Nous exhortons le Gouvernement japonais à inclure une option zéro et les études correspondantes dans son EIE. Nous exhortons également le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à reconnaître ses responsabilités et à coopérer au processus d'EIE.

En réponse à cette déclaration, le ministère de l'Environnement du Japon a fait savoir que :

L'« option zéro » peut être requise sur la base des résultats de l'EIE, conformément aux lois japonaises sur l'étude d'impact sur l'environnement.

3.115 Protection de l'outarde à tête noire *Ardeotis nigriceps*

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.116 Le prélèvement des ailerons de requins

Le ministère des Affaires étrangères du Japon a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Cette recommandation n'est pas compatible avec les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2003 et de 2004. Elle n'est pas non plus compatible avec le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, sur plusieurs points tels que la demande de débarquement des requins avec les ailerons fixés à la carcasse et d'interdiction de transférer des ailerons de requins dans les eaux internationales.

La clé du problème de la conservation des requins, c'est que les pêcheries qui ciblent uniquement les ailerons de requins détériorent les ressources de

requins. Nous devons reconnaître qu'une interdiction de prélèvement des ailerons de requins sans identification des espèces et des zones où il y a un problème réel ne conduira jamais à la véritable conservation et gestion des ressources de requins.

Par ailleurs, il ne convient pas de discuter de questions relatives à la pêche à l'Assemblée générale des Nations Unies où il n'y a pas d'expert de la pêche. En conséquence, nous ne pouvons soutenir cette recommandation.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique soutiennent des efforts déterminés et efficaces de conservation et de gestion des populations de requins, y compris par une interdiction de la pratique de prélèvement des ailerons. Nous souhaitons simplement faire une brève déclaration en ce qui concerne, en particulier, le paragraphe 4. Compte tenu des récents progrès réalisés sur cette question par l'Assemblée générale des Nations Unies, nous estimons que les efforts futurs devraient être laissés à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organes internationaux compétents qui ont la responsabilité directe de gérer et de conserver les ressources biologiques marines. Nous soutenons la prise de mesures précises par ces organisations en vue de résoudre le problème, conformément à la résolution récemment adoptée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

3.117 Conservation du barbeau de Bandula *Puntius bandula* à Sri Lanka

La Suède (État membre) s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page 27).

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

3.118 Proroger l'interdiction de la production et du commerce de shahtoosh

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations et n'ont pris aucune position nationale sur les motions adoptées pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN (voir page 28).

Présentation et adoption des cotisations des membres (34.3)

La Présidente se réfère au document du Congrès CGR/3/2004/17 *Cotisations des membres pour la période de 2006 à 2008* dans le manuel intitulé *Ordre du jour et documentation*, envoyé à tous les membres le 16 juin 2004, dans le délai statutaire de 150 jours avant l'inauguration du Congrès.

Elle rappelle qu'à la 2^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN, à Amman, les membres ont manifesté leur préoccupation devant le recours continu à un pourcentage prédéfini d'augmentation des cotisations. Le Comité des finances et des audits du Congrès d'Amman a, certes, souligné la nécessité de maintenir la valeur réelle des cotisations afin de ne pas diminuer les services aux membres, mais a demandé la mise au point d'une nouvelle méthode sur laquelle baser les augmentations futures des cotisations pour approbation par le présent Congrès. Le Comité a, en outre, demandé que cette méthode tienne compte d'un indice d'inflation publié et reconnu.

Pour remplacer l'augmentation en pourcentage prédéfinie, le Conseil propose que le barème des cotisations soit indexé chaque année en appliquant l'augmentation la plus récente de l'indice des prix à la consommation (IPC) suisse publié par la Banque nationale suisse et disponible lors de l'envoi des factures aux membres, en ajoutant que les factures sont, en principe, envoyées en octobre de chaque année pour l'année suivante.

Le Conseil est d'avis que l'indice IPC de la Suisse assure une protection raisonnable au Secrétariat et lui permettra de maintenir les dépenses financées par les cotisations des membres durant la période de 2005 à 2008.

La Présidente présente alors le projet de décision suivant pour discussion :

Le Congrès mondial de la nature APPROUVE la proposition du Conseil visant à indexer les cotisations chaque année sur l'indice des prix à la consommation (IPC) suisse, publié par la Banque nationale suisse.

En l'absence de commentaires de l'assistance, la décision est adoptée telle que présentée, par consensus.

La Fundación RIE, Argentine, demande d'ajouter une exception au texte de la décision pour tenir compte des ONG membres qui se sont retirées de l'UICN parce que les cotisations étaient excessives dans leur contexte national ; dans certains pays, par exemple, les cotisations de l'UICN représente parfois 20 fois le salaire minimum. Le Conseil devrait examiner des moyens d'annuler ou de réduire les cotisations dans de tels cas en vue d'aider à ramener d'anciens membres au bercail.

La Présidente note qu'il s'agit d'une discussion permanente et elle demande au Conseil élu d'examiner la demande de RIE et d'y donner suite.

Rapport sur les résultats du Forum mondial de la nature (34.4)

La Présidente invite le Directeur général à donner un aperçu des résultats du Forum mondial de la nature. M. Achim Steiner accueille, sur le podium, les chefs des ateliers de synthèse du Forum, M. Joshua Bishop, Mme Sue Mainka, M. Gonzalo Oviedo et M. Simon Rietbergen, ainsi que M. Steve Edwards, le Coordonnateur du Forum.

Le Directeur général observe que ce Forum mondial de la nature est le premier qui consacre la séparation entre les activités techniques du Forum et l'Assemblée de travail des membres et que le succès est réel. Le Forum a donné un certain nombre d'orientations et plusieurs directions importantes ont émergé des quelque 500 activités – petites « places du marché » ou grandes plates-formes. Le Forum a associé l'état des moyens de conservation et l'état du monde en 2004, dans la mesure où cette communauté a pu l'évaluer.

Le Directeur général reconnaît qu'il serait impossible de résumer en quelques minutes l'ampleur de l'effort, mais souhaite néanmoins mettre en lumière quelques aspects de chacun des quatre Thèmes.

Thème : Érosion de la biodiversité et extinction des espèces – Gérer le risque dans un monde qui change

- Dans les années 1950 et 1960, la communauté de la conservation travaillait à partir d'observations et d'hypothèses *ad hoc*. La réalité aujourd'hui est que nous travaillons avec des preuves irréfutables et les informations qu'il faut pour les soutenir. Par exemple, les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques ont déjà des incidences terrifiantes sur l'avenir des petits États insulaires.
- Confrontés à des menaces immédiates, nous devons nous attaquer aux causes profondes et travailler à des échelles significatives.
- Nous avons les connaissances qu'il faut pour agir. Nous pouvons déterminer comment les tendances peuvent être renversées et comment prendre des mesures et nous devons mobiliser les sources de financement institutionnelles pour agir.

Sue Mainka rappelle que Son Altesse impériale la princesse Takamado a imploré le Congrès de commencer à penser à la santé de notre monde aussi sérieusement que nous pensons à notre propre santé à long terme.

Thème : Santé, pauvreté et conservation – Relever le défi du bien-être humain

- Les débats de cet atelier étaient particulièrement proches du thème du Congrès « Nature et société – un seul monde » et ont été très animés. Qui s'occupe de quoi ? Quelles sont les priorités ? La conservation ne peut s'attaquer à tous les problèmes associés à la pauvreté et aux moyens d'existence mais doit contribuer à leur résolution et jouer son rôle dans la réduction de la pauvreté. Nous devons faire en sorte que la nature soutienne les moyens d'existence. Il n'y a pas de choix à faire entre la nature et la société.
- Les droits, par exemple le droit à l'eau, se rejoignent au niveau de la réduction de la pauvreté et de la protection de l'environnement.

- L'impact des changements – plus de quatre-vingt-dix pour cent des catastrophes naturelles survenues depuis 10 ans ont touché des pays en développement.

Gonzalo Oviedo souligne que ce thème a rassemblé de nombreuses voix qui ont demandé la mise en place de partenariats et d'alliances pour accélérer la course à la réalisation des *Objectifs de développement du millénaire*.

Thème : Marchés, entreprises et environnement – Renforcer la loi, la politique et la responsabilité sociale des entreprises

- Les débats qui ont eu lieu sur ce thème n'auraient pas pu avoir lieu il y a 10 ans. Il ne s'agissait pas des entreprises mais plutôt de la conservation comprenant la place du marché.
- Un des grands défis consiste à sensibiliser les consommateurs pour changer leur comportement ; les entreprises et les gouvernements ont un rôle important à jouer à cet égard.
- L'introduction des échanges d'émissions de dioxyde de carbone est un exemple de l'utilisation des marchés pour gouverner l'utilisation des ressources ; de nouvelles formes de marchés travaillent pour la conservation.

Josh Bishop fait observer que le dialogue de sourd a fait place à une discussion constructive. Des discussions profondes ont aujourd'hui lieu et l'on constate un changement général de pensée : il ne s'agit plus de savoir *s'il* faut faire participer les marchés et les entreprises, mais *comment* collaborer avec les marchés et les entreprises.

Thème : Gestion des écosystèmes – Passerelle entre durabilité et productivité

- L'approche par écosystème a émergé comme thème unificateur capable de rassembler différents éléments.
- C'est un centre d'orientation à partir duquel nous pouvons nous exprimer ensemble pour influencer des débats plus larges. La valorisation des biens et services des écosystèmes reste un défi ; comment capturer de manière adéquate ce que les écosystèmes fournissent à la société ?
- La conservation des écosystèmes marins et de montagne est apparue comme une priorité et les

participants ont manifesté beaucoup d'intérêt et d'engagement envers ces questions.

Simon Rietbergen ajoute qu'il y a quelques années, les réseaux écologiques ont été placés de manière à fournir un lien physique entre les aires protégées mais ils ont grandi – ils nous donnent aujourd'hui une stratégie pour nous relier aux cadres du développement.

Le Directeur général souligne les questions intersectorielles principales qui ont émergé des thèmes de synthèse, à savoir :

- la question des droits sous différentes formes ;
- la communication : le plus grand défi opérationnel pour la communauté de l'environnement. Si nous n'établissons pas de lien efficace entre ce que nous savons et ce que nous faisons, le mouvement ne pourra pas grandir ;
- la nécessité de former des alliances plus stratégiques : une question de tactique pour la communauté ;
- la parité et les jeunes, faire progresser la notion du rôle de notre jeunesse du point de vue de la réception aussi bien que de la contribution à un appel à l'action.

Enfin, cinq instruments et processus mondiaux basés sur les objectifs ont émergé de manière répétée ; l'Union pourrait s'organiser autour de ces instruments et processus dans les années qui viennent :

- l'objectif de 2010 pour la biodiversité
- le *Plan d'application de Johannesburg*
- les *Objectifs de développement du millénaire*
- l'*Accord* et le *Plan d'action de Durban*
- le Protocole de Kyoto

La Présidente remercie les responsables des thèmes de synthèse et le Directeur général. Elle se déclare personnellement impressionnée par le Forum qui a représenté une occasion pour les membres de contribuer et de partager leur expérience et leurs compétences. Elle demande s'il y a des observations.

Fundación Futuro Latinoamericano, Équateur, remercie les organisateurs du Forum et déclare que la séance sur les marchés était excellente en raison

de la qualité des présentations et des participants. Il serait utile qu'un compte rendu de la discussion soit mis à la disposition des membres.

M. David Brackett, Président de la Commission de la sauvegarde des espèces, observe que l'atelier sur la conservation de la biodiversité a pu entendre les tous premiers résultats de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. Ces résultats montrent l'importance des services des écosystèmes et les menaces qui pèsent sur ces services. L'Évaluation suit un processus qui prend appui sur celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et il est à souhaiter qu'elle ait le même impact sur la formation de l'opinion mondiale. L'UICN devrait aider à garantir la continuité du processus de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire.

A Rocha International, Royaume-Uni, apporte son avis en tant qu'ONG de la conservation à identité chrétienne et sa conviction qu'un cadre de croyance sous-tend le traitement que nous réservons à la nature. Le Forum a donné une occasion majeure à l'UICN de réfléchir à ce thème.

Le Sierra Club, États-Unis, sait bien que certaines entreprises font des efforts positifs en faveur de l'environnement, mais que la question du « maquillage en vert » demeure. Tout se joue dans la pratique. Il y a aussi la question de l'éthique et de ses liens avec notre dialogue avec les entreprises. Ce que nous apportons de plus important aux entreprises est une autorité morale.

L'Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement réitère que la communauté de l'environnement a besoin de mieux communiquer ; l'UICN doit faire sa place dans la nouvelle société de l'information.

Endangered Wildlife Trust, Afrique du Sud, observe qu'au Forum, le niveau des débats était excellent et remercie le Directeur général pour son résumé utile.

Le ministère de l'Environnement de la Suède est très impressionné par l'organisation du Forum. Ce fut très agréable de voir une telle diversité de personnes se rencontrer et s'entendre pour travailler pour la conservation de la biodiversité à l'échelon mondial.

La Sociedad de Historia Natural del Soconusco, Mexique, est heureuse de voir que les perspectives des moyens d'existence, de la pauvreté et de la santé ont été discutées parallèlement à la conservation de la nature, mais souligne qu'il faudra trouver de meilleurs moyens de coordination avec l'agenda du développement, en particulier au niveau régional.

Al-Khat Al Akhdar, Liban remercie l'UICN, au nom des jeunes professionnels, de leur avoir donné l'occasion de participer au Forum.

Le Centre pour la politique environnementale russe souligne que le Forum a permis des progrès techniques vers le développement durable. Du point de vue de la participation plus générale de la société civile, il est bon de voir l'accent mis sur les relations étroites entre la conservation de la biodiversité et la santé humaine.

Le Nature Conservation Council of New South Wales, Australie, estime que la participation du secteur privé est l'innovation la plus radicale. Il serait utile, dans un but de suivi, que le Secrétariat fasse en sorte que tous les exposés, avec les noms des auteurs et leurs coordonnées, soient portés sur le site Web.

The Nature Conservancy, États-Unis, identifie plusieurs forces du Forum : une arène vivante pour la discussion de questions à différents niveaux (par exemple monde, régions, paysages), l'occasion donnée aux membres et au personnel de l'UICN de participer ; et un lien actif entre les discussions du Forum, les motions du Congrès et les instruments et objectifs mondiaux de la conservation.

Le Directeur général indique que le Secrétariat collaborera avec les équipes afin de compiler un centre de ressources complet relatif au Forum et il remercie une fois encore Steve Edwards qui a joué le rôle de coordonnateur du Forum.

Rapport sur les finances de l'UICN dans la période intersessions 2000–2003 (34.5)

La Présidente rappelle que le paragraphe 88 d) des Statuts de l'UICN stipule que le Directeur général : « *d'entente avec le Trésorier, soumet, lors de chaque session ordinaire du Congrès mondial, un*

rapport sur les comptes consolidés de l'UICN, conjointement avec les rapports des vérificateurs aux comptes pour les années concernées ». Elle passe à l'examen du document du Congrès CGR/3/2004/20 intitulé *Évolution de la situation financière de 1999 à 2003*. Elle invite le Directeur général à prendre la parole et celui-ci, à son tour, accueille le Trésorier sortant de l'UICN, M. Claes de Dardel, qui présente son rapport sur les finances de l'UICN pour la période intersessions 2000–2003.

Le Trésorier commence par souligner les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines grâce au travail d'équipe solide réalisé par le Directeur général, le Chef des finances, le Comité des finances et des audits du Conseil et le Trésorier. Il mentionne en particulier les points suivants :

- des améliorations considérables du système de comptabilité
- des procédures améliorées pour la budgétisation et les prévisions financières
- la mise en œuvre de nouvelles règles et procédures pour la gestion des liquidités et des investissements
- l'élaboration et l'application d'une politique de gestion des risques
- la création d'une fonction interne de vérification et la nomination d'un Conseiller juridique permanent.

Le système de comptabilité amélioré permet à l'UICN de produire des comptes consolidés de façon beaucoup plus opportune et précise. L'organisation est aujourd'hui équipée d'outils efficaces pour analyser les performances financières et faire rapport à ce sujet. Elle a amélioré la fiabilité et la transparence de son information financière.

Depuis longtemps, un des objectifs importants est de mieux intégrer l'élaboration du programme annuel et du budget annuel. Selon les nouvelles procédures, l'élaboration du programme pilote la préparation du budget. Il est aujourd'hui plus facile d'analyser et d'évaluer le degré d'incertitude et, partant, le niveau de risque inhérent à tout budget, de sorte que le Conseil dispose d'une meilleure base pour prendre ses décisions. Les nouveaux outils permettent aussi à l'UICN d'exercer, de manière régulière et opportune, le suivi des performances financières par rapport au

budget. La gestion des liquidités représentait autrefois un problème majeur pour l'UICN. Depuis deux ans environ, des prévisions efficaces de flux de liquidités ont été faites tant au Siège qu'au niveau régional. Ainsi, l'Union peut prévoir et planifier d'éventuels problèmes de liquidités.

Une des réalisations les plus importantes a été l'analyse approfondie des différents risques financiers auxquels l'UICN est exposée. Le but de cet exercice n'a pas seulement été de sensibiliser aux risques mais aussi de déterminer des moyens d'en tenir compte. En conséquence, on a pu établir un système permettant de fixer des objectifs clairs pour le niveau de provisions spécifiques et générales par rapport aux risques réels et potentiels, ainsi que pour les niveaux de réserves générales. Il y a aujourd'hui des règles claires régissant la délégation de l'autorité financière à l'échelle de l'organisation.

Le contrôle financier interne a été renforcé par la nomination, en 2001, d'un vérificateur interne qui fait directement rapport au Directeur général. Dans une organisation complexe et extrêmement régionalisée comme l'UICN, cette fonction est vitale pour détecter, le plus tôt possible, des problèmes potentiels. Enfin, la création, en 2003 du poste de Conseiller juridique permanent a aussi renforcé la gestion des finances en permettant de déterminer les risques juridiques potentiels avant qu'ils ne deviennent de véritables problèmes, et de prendre les mesures préventives qui s'imposent.

Résultats financiers 1999–2003

Revenu

Le revenu central se compose des cotisations des membres, d'autres revenus affectés (par exemple, les ventes des publications) et le revenu des accords-cadres (c'est-à-dire des fonds provenant de donateurs qui soutiennent le programme). Le revenu affecté correspond soit à des éléments de projet des accords-cadres, soit à des accords de projets.

Durant la période concernée, le revenu total a augmenté d'environ 10 pour cent de CHF 93 millions à CHF 102 millions. Cela peut sembler un taux de croissance modeste, mais le franc suisse s'est fortement apprécié par rapport au dollar américain et à l'euro durant cette période. Le revenu non affecté des donateurs a doublé durant cette période, et le Secrétariat a réussi à diversifier les sources de

revenu des donateurs. Il y a eu une augmentation du revenu des accords-cadres qui a quasi doublé, de CHF 9 millions à environ CHF 18 millions. Les cotisations facturées aux membres ont légèrement augmenté de CHF 8,5 millions à CHF 9,1 millions, en raison essentiellement d'une augmentation du nombre de membres.

Bien que le revenu affecté reste l'élément le plus important du revenu de l'UICN, son importance relative a diminué d'environ 80 pour cent du revenu total en 1999 à quelque 70 pour cent en 2003. Le revenu des accords-cadres a augmenté de 10 pour cent du revenu total en 1999 à près de 17 pour cent en 2003.

Depuis longtemps, le Conseil de l'UICN demandait au Secrétariat de diversifier les sources de donateurs. La dépendance par rapport à un très petit nombre de donateurs essentiels constituait un risque grave qui devait être limité. Des progrès considérables ont été faits de sorte qu'en 2003, 12 donateurs fournissaient 80 pour cent du total du revenu des donateurs à comparer avec cinq donateurs seulement en 1996.

Le revenu des cotisations des membres peut sembler relativement insignifiant. Toutefois, son importance pour l'UICN ne saurait être sous-estimée. Ce revenu ne représente pas seulement pratiquement le seul poste de revenu réellement non affecté, mais c'est aussi une part très importante du flux de liquidités de l'Union. En général, 65 pour cent à 75 pour cent des cotisations seulement sont payées dans les 12 mois qui suivent la facturation; ce montant passe à 90 pour cent dans les 24 mois. Cette situation génère des arriérés accumulés importants qui restent de l'ordre de CHF 4 millions. En 2000 et 2001, l'UICN a dû passer par pertes et profits près de CHF 3 millions de cotisations non payées. Il est impératif que les membres fassent tout leur possible, non seulement pour régler leurs cotisations, mais aussi pour les régler dans les plus brefs délais.

Dépenses

Dans la période intersessions écoulée, la croissance des dépenses a suivi étroitement la croissance du revenu. En quatre ans, le chiffre d'affaires a augmenté de 8 pour cent pour passer de CHF 90 millions à CHF 97 millions. Depuis 10 ans, les dépenses ont pratiquement doublé, de CHF 52 millions à CHF 97 millions.

Les dépenses régionales brutes sont passées de CHF 59 millions à CHF 72 millions, ce qui représente les deux tiers des dépenses totales brutes. Les dépenses brutes par unité thématique sont passées de CHF 16 millions à CHF 25 millions, soit une augmentation d'environ 22 pour cent, tandis que les autres dépenses brutes, c'est-à-dire les dépenses administratives générales, ont augmenté de manière marginale de CHF 14,1 millions à CHF 14,7 millions, passant de 16 pour cent à 13 pour cent des dépenses totales, ce qui indique un fonctionnement rigoureux.

Bilan

On note une amélioration importante dans la gestion financière et, en conséquence, les liquidités. Les liquidités qui sont passées de CHF 2,5 millions en 1998 et 1999 à plus de CHF 20 millions en 2003 ont régulièrement augmenté. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre moyen de mois pour lesquels les liquidités du Siège couvrent les deux déboursements de trésorerie du Siège, y compris les avances en liquidités aux bureaux régionaux, de 4,2 mois en 2001 à 5,8 mois en 2003. Le Fonds UICN, qui peut être défini comme les fonds propres de l'organisation à n'utiliser qu'en dernier recours, est géré séparément et ses avoirs ne sont pas mélangés aux autres comptes de l'UICN. Le Fonds démontre une croissance légère mais régulière, malgré les conditions récentes très difficiles du marché.

Les réserves de l'UICN, qui ne sont pas classées en provisions spécifiques et qui sont aujourd'hui définies comme fonds d'urgence du Secrétariat, ont augmenté et se situaient à près de CHF 7 millions à la fin de 2003. Cela peut sembler une somme importante mais elle correspond à moins d'un mois de dépenses totales de l'Union dans son ensemble.

En conclusion, le Trésorier déclare que si l'on a accompli beaucoup, il importe que l'organisation ne se repose pas sur ses lauriers. La force continue des finances de l'UICN repose sur le maintien de la politique de vigilance que le Directeur général et le Secrétariat ont recherché avec tant de succès depuis quatre ans.

La Présidente remercie le Trésorier sortant pour son exposé ainsi que pour son dévouement à l'UICN. Elle passe ensuite à l'examen de la décision suivante et ouvre la discussion :

Le Congrès mondial de la nature APPROUVE les états financiers vérifiés pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003. Les états de 2000 à 2003 figurent dans les annexes 1 à 3 respectivement.

Comme il n'y a pas d'intervention des membres, la décision est approuvée par consensus telle qu'elle est présentée par la Présidente.

Présentation du plan financier pour la nouvelle période intersessions (34.6)

La Présidente passe à la discussion du document du Congrès CGR/3/2004/21 *Plan financier pour la période de 2005 à 2008* et invite le Directeur général à présenter le document.

Le Directeur général explique que le Plan financier a été préparé afin d'appuyer le Programme intersessions 2005–2008, et qu'il tient compte des recommandations de l'Évaluation indépendante de l'UICN de 2003, ainsi que des tendances financières déterminées durant les quatre ans écoulés. La prévision de croissance de revenu est fixée à un montant prudent de 5 pour cent en partie pour tenir compte des fluctuations des monnaies, ce qui donne un chiffre de CHF 126 millions pour 2008.

La prévision de croissance du revenu des cotisations des membres est importante, avec un objectif ambitieux fixé à 29 nouveaux États membres d'ici à 2008. Il est prévu que le revenu des donateurs augmentera de 5 pour cent, l'objectif étant de signer trois nouveaux accords-cadres durant la période intersessions. Il est supposé que le revenu affecté correspondra aux dépenses prévues. L'accent est mis sur les grands projets pluriannuels.

Il est prévu, durant la nouvelle période intersessions, que les dépenses augmenteront de CHF 103 millions à CHF 126 millions. Le plan de dépenses correspondant s'appuie sur les buts et objectifs du Programme intersessions. Les dépenses seront distribuées proportionnellement entre les régions, les programmes thématiques et les unités de service, l'objectif étant de réduire les frais généraux de 1 pour cent.

Il y aura des investissements plus stratégiques concernant les fonctions et postes centraux dans les

bureaux régionaux. Les investissements continueront de soutenir la régionalisation et la présence géographique dans la Région WESCANA, en Océanie, dans les Amériques et en Europe. Il y aura consolidation tant dans les Amériques qu'en Europe. L'investissement global devrait continuer de renforcer les fonctions thématiques centrales et les connaissances, c'est-à-dire les espèces et les écosystèmes et leurs relations avec les systèmes économiques et sociaux. Il y aura un engagement plus marqué pour les questions relatives au secteur privé et au marché et les investissements augmenteront en vue de relier la pratique à la politique mondiale. Le Secrétariat investit également dans l'innovation et l'intégration. Les idées novatrices seront intégrées dans le programme par un renforcement et une amélioration du fonds 3I-C qui servira d'incubateur pour les questions naissantes qui pourront aussi resserrer les liens entre les trois piliers de l'Union. Le renforcement d'initiatives conjointes entre les Commissions et le Secrétariat recevra aussi une plus grande attention, de même que l'élaboration d'initiatives intersectorielles.

En ce qui concerne les frais de personnel et administratifs, une nouvelle structure sera mise en place en janvier 2005 pour le fonctionnement mondial et la gestion des systèmes afin de créer des gains d'efficacité. Le rapport entre le personnel du Siège et le personnel des bureaux régionaux et nationaux devrait rester à 1:9. La croissance du budget global est reflétée dans les budgets régionaux.

Les risques comprennent les fluctuations des taux de change qui affectent la valeur des revenus des accords-cadres. L'UICN a tiré sur la corde des ressources centrales et doit se tourner vers le portefeuille de projets pour la récupération des coûts. La période d'incubation de 2 à 3 ans est trop longue et 5 pour cent à 7 pour cent de frais généraux est très insuffisant. Nous gérons les risques financiers avec des prévisions prudentes, des rapports trimestriels, la vigilance du Vérificateur interne et du Conseiller juridique. Mais nous devons toujours nous attaquer aux risques imprévisibles.

La Présidente remercie le Directeur général pour son exposé et demande à ceux qui le souhaitent de prendre la parole, rappelant aux membres que le plan financier ne sera proposé pour adoption, avec le Programme intersessions 2005–2008, que durant la 37^e séance de l'Assemblée de travail des membres.

Le ministère de l'Environnement de la Finlande, s'interroge sur l'application des dispositions des paragraphes 13 a) et 20 k) des Statuts de l'UICN qui concernent la suspension et la rescision des droits de membres en cas de cotisations non payées. Le ministère considère aussi que prévoir une croissance moyenne de 1 pour cent pour les budgets des Commissions est trop modeste et doit être réexaminé.

La Fundación RIE, Argentine, demande que le budget ne soit traité qu'après que les motions aient été traitées afin que les incidences financières possibles de celles-ci puissent être prises en compte.

Aktion Fischotterschutz eV, Allemagne, note que 5 pour cent seulement des dépenses centrales sont attribuées aux Commissions. Les Présidents des Commissions devraient être rémunérés par l'UICN.

Pour la question soulevée par la Fundación RIE, le Directeur général s'en remet à la Présidente. En réponse au ministère de l'Environnement de la Finlande, il confirme que l'information sur la situation des membres dont les cotisations sont fortement arriérées et qui font donc l'objet des dispositions des paragraphes 13 a) et 20 k) des Statuts, est à venir. Pour ce qui est des préoccupations soulevées concernant les Commissions, il précise que ce qui est présenté ne reflète pas la situation financière véritable des Commissions, mais plutôt la partie dont l'UICN assume la responsabilité en matière de financement. Les Commissions ont des capacités d'appel de fonds qui réussissent à mobiliser beaucoup plus que CHF 1,4 million en financement opérationnel fourni par l'UICN pour couvrir la gouvernance de base, les communications et le fonctionnement.

Rapport du Comité des finances et des audits, y compris rapport sur les comptes et vérificateurs aux comptes pour 2000–2003 (34.7)

À la demande de la Présidente, le Président du Comité des finances et des audits du Congrès, M. Jorge Caillaux, présente le rapport du Comité qui comprend les rapports sur les comptes et vérificateurs aux comptes pour 2000–2003.

M. Caillaux remercie l'équipe des finances au Siège. Il explique que l'UICN est un système aux

éléments interdépendants. Les décisions prises au Congrès reflètent les finances et ont un impact sur elles. Il faut donc établir une relation étroite entre les décisions prises et la situation financière. Le Comité des finances et des audits « veille » pour les membres de l'UICN et joue donc un rôle clé pour l'avenir de l'UICN. Le mandat du Comité consiste à examiner les résultats financiers de la période 2000 à 2003 et la situation actuelle pour 2004.

Les liquidités sont un indicateur des incidences des décisions qui ont été prises. Comme l'a indiqué le Trésorier, la situation s'est améliorée et la capacité financière de l'UICN s'est renforcée.

La confiance des bailleurs de fonds a augmenté comme on le voit dans la croissance des fonds-cadres centraux. Les frais globaux des unités de service ont diminué de 16 pour cent à 13 pour cent des dépenses totales, ce qui est indicateur d'un gain d'efficacité.

Si l'on considère le contexte financier, les améliorations décrites par le Trésorier soulignent une meilleure gestion des risques. Le Comité est satisfait de la fonction de vérificateur interne et considère que c'est une innovation essentielle. Les chiffres des dépenses de 2004 s'inscrivent dans les prévisions ; on peut donc s'attendre à ce que l'UICN clôture l'année comme prévu.

Si l'on se tourne vers l'avenir, les prévisions de croissance semblent réalistes et un taux de croissance supérieur (par exemple jusqu'à 8 pour cent) pourrait être absorbé sans encourir des frais plus élevés. Du point de vue de la gestion des risques, des facteurs externes tels que les taux de change, les conditions des donateurs et l'application des projets pourraient entraver le taux de croissance. Le Secrétariat devrait examiner de près les incidences financières de motions approuvées par le Congrès. Le recouvrement des coûts par le portefeuille des projets pourrait être insuffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement et forcer à subventionner à partir des fonds centraux.

En ce qui concerne la gestion, il est essentiel de continuer d'améliorer les systèmes d'information pour assurer une interface plus efficace entre les gestionnaires des programmes et les gestionnaires des finances. L'UICN doit également évaluer le

risque d'exposition que suppose l'hébergement de tierces parties. Le nouveau Trésorier doit aussi évaluer l'exposition de l'UICN aux taux de change. Enfin, l'UICN doit élaborer des politiques d'ouverture et de fermeture de bureaux de l'UICN et de gestion des bureaux qui n'ont pas de statut juridique.

Le revenu issu des cotisations de membres est une contribution importante pour les finances générales de l'UICN. L'objectif de 29 nouveaux États membres pourrait sembler ambitieux, mais il est réalisable et important. Chaque membre peut contribuer activement en amenant d'autres États membres à participer. Chaque franc suisse provenant d'un membre permet d'obtenir 10 francs suisses supplémentaires. Si les membres ne règlent pas leurs cotisations, cela correspond, en réalité, à une perte considérable qui affecte les réserves de l'Union.

Dans ses recommandations pour l'avenir, le Comité souhaite souligner :

- La nécessité d'adopter de nouvelles procédures et de nouveaux outils pour identifier les incidences financières des motions soumises au Congrès et faire rapport à ce sujet.
- La possibilité d'élargir le mandat du Comité des finances et des audits pour qu'il puisse faire rapport sur les incidences financières des motions durant le Congrès.

En conclusion, le Président du Comité observe qu'en tant que membres du système de l'UICN, nous devons adopter une approche systématique et appliquer les meilleures pratiques si nous voulons être une union puissante et réellement crédible.

La Présidente remercie le Président du Comité des finances et des audits pour son exposé soigné et demande s'il y a des commentaires.

The Nature Conservancy, États-Unis d'Amérique, remercie le Président du Comité pour son analyse et son exposé. En ce qui concerne les incidences financières des motions, le Congrès devrait avoir la possibilité non seulement d'évaluer les incidences financières des motions, mais aussi de mesurer l'efficacité des motions et l'efficacité du point de vue de la conservation.

Nomination des vérificateurs aux comptes (34.8)

La Présidente passe à l'examen du document du Congrès CGR/3/2004/22 *Nomination des vérificateurs externes*. Elle rappelle que Deloitte et Touche ont été nommés vérificateurs externes par le Congrès d'Amman en 2000. Ils ont réalisé leur premier audit des comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2000. Le contrat d'origine portait sur les audits des années 2000, 2001 et 2002. Toutefois, étant donné la date du présent Congrès (fin 2004), le Conseil de l'UICN à sa 58^e réunion en juin 2003, a décidé de proroger le contrat de Deloitte et Touche pour deux autres années, jusques et y inclus l'audit des comptes de 2004. La Présidente présente la décision suivante pour approbation :

Le Congrès mondial de la nature APPROUVE la nomination de Deloitte et Touche au poste de vérificateurs externes pour la période intersessions 2005–2008.

En l'absence de commentaires des membres, la décision est approuvée par consensus.

Adoption du Programme, des mandats des Commissions et du plan financier (37.3)

La Présidente passe à l'examen des documents du Congrès suivants :

- CGR/3/2004/19 *Projets de mandats des Commissions*
- CGR/3/2004/18 *Le Programme intersessions de l'UICN 2005–2008 Nature et société : un seul monde*
- CGR/3/2004/21 *Plan financier pour la période de 2005 à 2008*

Wren Green, Président adjoint du Comité du programme du Congrès et Président du Comité du programme et des politiques du Conseil de l'UICN présente le mandat du Comité du programme du Congrès et les principes que suit le Comité pour examiner les motions :

- évaluer les incidences possibles sur le projet de Programme intersessions de l'UICN 2005–2008 ;
- évaluer les incidences possibles au niveau des sous-programmes ;
- faire une estimation brute du financement additionnel qui pourrait être requis ;
- garantir, en cas d'adoption, que les motions ou certains de leurs éléments n'amendent pas, par inadvertance, le projet de programme ou ne reproduisent pas le travail déjà en cours, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UICN.

Les recommandations du Comité du programme sont les suivantes :

- Ajustement des procédures de formulation du programme. Jusqu'à présent, il y avait peu de rapport entre l'élaboration du programme et les résolutions, ce qui laissait aux membres un sentiment d'impuissance et de déception. L'établissement des rapports était aussi inadéquat. L'UICN a maintenant un cadre de programme qui permet d'identifier plus facilement les questions stratégiques. Le processus de consultation permet une plus grande intégration des problèmes nationaux et régionaux dans le document du programme.
- Il n'y a eu que quatre jours pour discuter de plus de 100 motions. Il convient de réfléchir précisément aux moyens d'améliorer le cadre de programme et à l'interaction des membres avec la procédure, ainsi qu'à leur réponse. Si le nombre de motions continue d'augmenter, il faudra prolonger les congrès.
- Il importe de réfléchir à l'amélioration du processus de consultation concernant les projets de recommandations et de résolutions avant de les transmettre au Congrès. Le dialogue entre le Conseil et les membres doit être plus intense – malgré le bon travail accompli durant l'élaboration du présent programme, il y a encore du chemin à faire.
- Il faut apporter des ajustements au projet de cadre de programme : Résolution 3.025 *Éducation et communication dans le Programme de l'UICN* pourrait nécessiter d'apporter un amendement au projet de cadre de programme.
- Financement – les motions ont des incidences financières et devraient être adoptées sous réserve des ressources financières disponibles. Des efforts ont été faits pour chiffrer les motions avant le Congrès. Le résultat donne CHF 8 millions qui représentent 30 pour cent des fonds administratifs de l'UICN. Il est impossible d'apporter des changements aussi rapides aux priorités du programme. Un des problèmes clés consiste à établir la priorité et à savoir où et comment obtenir et engager les fonds.
- Le Comité du programme recommande une analyse par le Conseil des impacts des nouvelles motions sur le programme et une évaluation de leurs incidences.
- Les ajustements aux priorités et aux activités doivent être communiqués aux membres.
- Les membres ont demandé comment faire cela dans les quatre prochaines années. Cela pourrait être possible dans le cadre d'un rapport à moyen terme envoyé aux membres.
- Associer les fonctions des Comités des résolutions et du programme en un seul comité pour la 4^e Session du Congrès afin de simplifier le processus des motions.
- Conclusions : nous avons vu des améliorations majeures dans l'élaboration du programme ; le projet de programme est un document conceptuel et analytique excellent qui présente un degré élevé de cohérence entre les mandats des Commissions et du programme ; d'autres améliorations seront nécessaires pour garantir que les membres utilisent plus efficacement le processus de consultation et pour simplifier et rationaliser tout le processus des résolutions. Il faut tenir compte des recommandations des précédents comités du programme du Congrès.
- Le Comité note que le programme comprend le document du programme, les mandats des Commissions et toutes les résolutions qui affectent le programme. Il demande à la Présidente de présenter le programme pour approbation après débat.

La Présidente remercie Wren Green et félicite le Comité du programme pour son travail, puis elle donne la parole aux délégués pour des observations :

M. George Greene, Institut international du développement durable (IIDD), Canada, lit la déclaration suivante et demande qu'elle soit versée au procès-verbal :

L'IIDD se félicite de la décision de faire un programme unifié pour l'UICN, réalisé par les Commissions et par le Directeur général.

Nous sommes en outre encouragés par le rapport du Groupe d'étude sur la gouvernance qui reconnaît la nécessité de renforcer la responsabilité des Commissions – à la fois devant le Conseil et devant les membres au Congrès – afin de permettre au Conseil et au Congrès de remplir leurs responsabilités de supervision des résultats des Commissions.

Nous constatons que de bons progrès ont été faits pour intégrer les mandats des Commissions dans le programme.

Nous reconnaissons aussi que des progrès ont été faits pour consulter les membres afin d'élaborer ce programme intégré.

Il nous semble qu'il faut maintenant aller de l'avant pour faire en sorte que les mandats des Commissions puissent être examinés et commentés par les membres de l'UICN.

Cela concorde avec :

- *les résultats de l'Évaluation des Commissions 2004 concernant les mandats des Commissions,*
- *les travaux entrepris par le Directeur général concernant les réseaux de connaissances,*
- *les travaux en cours du Groupe d'étude sur la gouvernance.*

Ma délégation demande donc un examen en profondeur et ouvert et un débat des membres sur les projets de mandats des Commissions durant l'élaboration du prochain programme quadriennal et lors de la session de 2008 du Congrès mondial de la nature.

Cela devrait comprendre, mais pas exclusivement :

- *la pertinence de chaque Commission et son mandat pour le programme quadriennal,*
- *les principes de fonctionnement de bons réseaux de connaissances comme énoncé dans l'Évaluation des Commissions de 2004, en fonction des résultats de l'Assemblée générale de l'UICN de 1990,*
- *des formes efficaces de réseaux de connaissances, et*

- *les performances par rapport aux mandats des Commissions 2004–2008, aux plans stratégiques et au Programme triennal.*

Miljøverndepartement, Norvège, félicite le Comité du programme du Congrès pour son travail et souligne la nécessité de fournir suffisamment d'informations et d'améliorer les normes de vérification du processus des motions conformément à la déclaration générale de la Suède sur le processus des motions. Le Conseil devrait examiner les motions et le processus du programme et prévoir une réserve budgétaire pour tenir compte des incidences financières des motions qui sont adoptées.

Adrian Phillips, s'exprimant au nom de la Royal Geographical Society, verse la déclaration générale suivante au procès-verbal :

Toutes mes félicitations au Comité du programme. J'abonde dans le sens de l'analyse présentée par Wren Green. Je suis totalement du même avis que le Comité en ce qui concerne le nombre de motions dont beaucoup ont trait au programme. Mais nous avons déjà connu ça, à des assemblées générales et à des congrès précédents de l'UICN.

Nous devons donc nous demander pourquoi de nombreux membres soumettent tant de motions relatives au programme. Ce n'est pas parce que les membres sont obstinés ou irresponsables. Il y a, à cela, de nombreuses raisons, mais je n'en citerais que trois :

1. *Le processus des motions, avant et au Congrès, constitue la principale occasion pour les membres d'échanger les uns avec les autres, souvent face à face et, grâce à cela, d'élaborer une position commune que l'UICN peut défendre à la face du monde.*
2. *Le résultat est une décision dont l'impact peut être assez facilement mesuré – et suivi – comme par exemple dans le cas de la résolution d'Amman sur l'exploitation minière.*
3. *Parce que l'adoption (ou le rejet) d'une motion représente une victoire, on pourrait peut-être même dire un « trophée » que les membres peuvent ramener à la maison et partager avec leurs propres membres (et cela s'applique tant aux gouvernements qu'aux ONG).*

Si nous voulons faire des progrès et encourager les membres à intégrer les motions sur le programme dans le processus du programme, nous devons trouver le moyen de donner aux membres le même sens de participation directe à la finalisation du programme, à travers des processus nationaux et régionaux, avant le Congrès et au Congrès lui-même, à mesure que le processus des résolutions avance.

Le ministère de l'Environnement de la Finlande, fait la déclaration générale suivante sur les processus des motions et du programme :

La Finlande souhaite faire quelques observations sur le processus des motions et le Programme mondial que nous avons et que nous devons appliquer en 2005–2008. Nous avons tous des objectifs très ambitieux, à savoir de réduire la perte de biodiversité avant 2010 et de réaliser les Objectifs de développement du millénaire, en particulier l'Objectif 7. Nous avons besoin, pour que l'UICN travaille à ces objectifs, de cohérence et de précision, et cela ne semble pas très clair si nous regardons l'immense quantité de motions adoptées ; nous pensons donc que nous avons réellement besoin de priorités et nous soutenons totalement le Conseil dans son travail d'établissement des priorités. Le Conseil devrait entreprendre une évaluation des priorités entre les résolutions relatives au programme adoptées à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature. Cependant, ma délégation craint que le nombre de motions ne cesse d'augmenter à l'avenir. Nous avons donc besoin d'un nouveau mécanisme ou de critères, avant le prochain Congrès ; en outre, nous pensons qu'une analyse financière ou un comité des finances devrait peut-être être établi à l'avenir.

Nous souhaitons aussi remercier tous les bénévoles qui travaillent pour les Commissions et qui, nous en sommes convaincus, ont un rôle très important à jouer en tant que base de connaissance pour cette Union.

La Présidente met aux voix le projet de décision suivant :

Le Congrès mondial de la nature APPROUVE les mandats des Commissions.

La décision est approuvée par vote électronique.

La Présidente donne la parole aux délégués pour des commentaires sur le projet de Programme intersessions de l'UICN 2005–2008.

M. George Greene, Institut international du développement durable (IIDD), Canada, lit la déclaration suivante et demande qu'elle soit versée au procès-verbal :

Ma délégation a noté avec satisfaction la place accordée aux questions économiques et sociales dans le nouveau programme de l'Union.

Nous sommes heureux de voir que l'UICN renforce son personnel dans les domaines économique et social, tant au Siège que dans les régions.

Nous estimons qu'il est essentiel de continuer de renforcer les capacités de l'UICN dans ces domaines importants.

Cela nécessitera de nouveaux efforts pour :

- *renforcer et élargir les compétences du personnel ;*
- *encourager de nouvelles adhésions de membres qui s'intéressent aux questions économiques et sociales ;*
- *renforcer les réseaux de bénévoles dans les dimensions économiques et sociales de la conservation.*

En ce qui concerne le dernier point, je souhaite mettre l'accent sur deux autres choses :

Les aspects économiques et sociaux de la conservation sont suffisamment vastes et complexes pour que l'Union reste ouverte à différents mécanismes qui permettent de mobiliser les connaissances et de les mettre à disposition à l'échelle de l'Union.

Pour cela, il faudra que le Secrétariat déploie des efforts particuliers et fasse preuve d'innovation pour que les réseaux de connaissance ouvrent des canaux à travers les perspectives économiques et sociales qui peuvent nourrir tous les éléments du travail de l'Union en matière de conservation.

Tout devra être fait pour avancer dans un esprit d'harmonie et de coopération entre tous les éléments de l'Union concernés par les aspects économiques et sociaux de la conservation.

The Nature Conservation Council of New South Wales, Australie, félicite l'UICN pour avoir essayé de répondre aux besoins des membres tout en ayant un programme efficace sur le plan financier. Nous devons cependant reconnaître que si nous voulons avoir plus de membres, il nous faudra plus de temps pour traiter les motions. Cela devra être résolu dans l'organisation du prochain Congrès. Le Comité des résolutions doit tenir un dialogue permanent sur la manière d'y parvenir.

La Présidente met aux voix le projet de décision suivant :

Le Congrès mondial de la nature APPROUVE le programme pour la période 2005–2008.

La décision est approuvée par vote électronique.

La Présidente met ensuite aux voix le projet de décision suivant :

Le Congrès mondial de la nature APPROUVE le plan financier pour la période 2005–2008.

La décision est approuvée par vote électronique.

Remise du prix Wolfgang Burhenne, de la médaille du Mémorial John C. Phillips, des distinctions de membres d'honneur et des prix des Commissions (38.1)

La Présidente annonce la remise du prix Wolfgang Burhenne au professeur Alexander Kiss pour services exceptionnels rendus à la Commission du droit de l'environnement. Elle explique que M. Kiss n'a pas pu être présent à Bangkok, mais qu'il recevra le prix lors du 3^e Colloque de l'Académie UICN du droit de l'environnement qui aura lieu à Sydney, Australie, en juillet 2005.

La Présidente annonce la remise de la distinction de membre d'honneur de l'UICN à M. Adrian Phillips et à M. Marshall Murphree. Elle rappelle qu'Adrian Phillips collabore depuis fort longtemps avec la Commission mondiale des aires protégées et qu'il a été son Président de 1993 à 2000. Durant cette période, il a fait de la CMAP le principal réseau mondial de professionnels des aires protégées et a

mobilisé des membres à tous les niveaux. Il en résulte un modèle de ce que peuvent réaliser les réseaux de bénévoles de l'UICN.

Après avoir reçu sa distinction de membre d'honneur, M. Adrian Phillips rend hommage à l'UICN, une organisation diverse, vivante et complexe dans laquelle il n'a été qu'un rouage. Il remercie ses amis et collègues, y compris le personnel du Secrétariat, les membres des Commissions et les membres de l'UICN en mentionnant tout particulièrement trois personnes qui l'ont inspiré dans son travail avec l'Union – David Munro, Bing Lucas et Michel Batisse.

La Présidente résume la carrière remarquable de Marshall Murphree dans ces termes : « Son engagement envers l'enseignement et l'étude a renforcé notre compréhension des relations entre les populations rurales et leur environnement et nous a donné un rôle de premier plan dans le domaine de la gestion des ressources en propriété commune qui a aussi guidé l'adoption des principes de l'UICN en matière de développement durable. » M. Murphree a joué un rôle insigne dans la mise sur pied du Programme CAMPFIRE (Community Areas Management Programme for Indigenous Resources) au Zimbabwe, reconnu aujourd'hui comme un programme pionnier pour réaliser la conservation par l'utilisation durable des ressources naturelles tout en contribuant au développement des communautés rurales.

Le prix de M. Murphree est accepté en son nom par M. James Murombedzi, Directeur régional de l'UICN pour l'Afrique australe.

Sur invitation du Directeur général, l'Ambassadeur de France pour l'environnement, M. Denys Gauer, prend la parole pour annoncer la remise de la qualité de membre d'honneur à la Présidente sortante de l'UICN, Mme Yolanda Kakabadse. En remettant le prix, M. Gauer déclare : « C'est grâce à vous que l'UICN parle aujourd'hui d'une voix forte pour tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de notre planète et de sa biodiversité. Le rôle de Présidente est une tâche sans merci – bénévole mais à plein temps. Il importe de faire autorité mais aussi d'écouter chacun et de respecter tout le monde. Vous vous êtes dévouée à votre tâche, dirigeant efficacement nos discussions, avec chaleur et respect. Il est tout naturel que ce titre vous soit conféré. »

La Présidente exprime sa joie de recevoir la distinction de membre d'honneur et remercie l'Ambassadeur pour son discours.

Elle présente ensuite des certificats de remerciement à tous les Conseillers sortants de l'UICN, les remerciant chaleureusement pour leur collaboration constructive et leur amitié durant les quatre années écoulées. Les certificats sont remis à :

- M. Claes de Dardel, Trésorier de l'UICN
- Mme Juliana Chileshe, Conseillère régionale pour l'Afrique
- Mme Sonia Rigueira, Conseillère régionale pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud
- M. Gabriel Robles, Conseiller régional pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud
- M. Dan Martin, Vice-président de l'UICN et Conseiller régional de l'UICN pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes
- M. Antonio Claparols, Conseiller régional de l'UICN pour l'Asie du Sud et de l'Est
- M. Abdulaziz Abuzinada, Conseiller régional de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest
- M. Ali Akbar, Conseiller régional de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest
- M. Wren Green, Conseiller régional de l'UICN pour l'Océanie
- Mme Suliana Siwatibau, Conseillère régionale de l'UICN pour l'Océanie
- Mme Anna Kalinowska, Conseillère régionale pour l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale
- M. Ivan Voloscuk, Conseiller régional pour l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale
- Mme Alia Hatough Bouran, Conseillère régionale de l'UICN
- M. Johan Holmberg, Conseiller de l'UICN
- Mme Aroha Te Pareake Mead, Conseillère de l'UICN
- Mme Sunita Narain, Conseillère de l'UICN
- M. Juan Rada, Conseiller de l'UICN
- M. Nicholas Robinson, Président, Commission du droit de l'environnement
- M. Kenton Miller, Président, Commission mondiale des aires protégées
- M. David Brackett, Président, Commission de la sauvegarde des espèces

La Présidente propose également un vote de remerciement à M. Antonio Machado, responsable des élections de l'UICN, pour le rôle qu'il a joué en garantissant la conduite sans heurts des procédures d'élection et de vote durant le Congrès.

Un moment de silence est observé en mémoire de quatre personnalités qui ont joué un rôle important dans l'évolution de l'UICN et qui nous ont quittés depuis la 2^e Session du Congrès mondial de la nature :

- M. Jay Hair – ancien Président de l'UICN
- M. David Munro – ancien Directeur général de l'UICN
- M. Bing Lucas – ancien Président de la CMAP
- M. Michel Batisse – lauréat de la médaille du Mémorial John C. Phillips

La Présidente remet la médaille du Mémorial John C. Phillips, la plus haute distinction conférée par l'UICN, à M. Luc Hoffmann, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la conservation en plus de 60 ans. Elle rappelle son travail d'écologiste, ornithologue et pionnier de la conservation des zones humides, ajoutant qu'il est un des pères fondateurs de la Convention de Ramsar sur les zones humides, une figure éminente de l'histoire de l'UICN, du WWF, de Wetlands International et de BirdLife International, et l'auteur de plus de 60 publications techniques et scientifiques. Elle rend hommage à sa sagesse, sa perspicacité et sa persévérance.

En acceptant le prix, M. Hoffmann déclare : « Je ne sais comment vous remercier pour cette médaille John C. Phillips, qui est peut-être bien la plus haute récompense du monde de la conservation. Lorsque je lis les noms des 13 lauréats, de 1963 à 2000, j'y vois les personnalités les plus prestigieuses ; des gens qui ont, par leurs idées généreuses ou leurs actions décisives, laissé leur empreinte sur la conservation mondiale, et je suis confus parce qu'il me semble que mes modestes réalisations ne sont pas comparables. » Parlant de la nécessité de joindre les efforts pour réaliser les objectifs de la conservation, M. Hoffmann poursuit : « Je crois qu'il y a de plus en plus de problèmes de la conservation qui ne peuvent plus être résolus par telle ou telle organisation, mais uniquement par des partenariats entre tous ceux qui sont déterminés à trouver la solution.

Le partenariat entre l'UICN, le WWF, la Fondation internationale du Banc d'Arguin, Wetlands International et les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest dans le cadre du Programme de conservation régional de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest est un des exemples les plus récents et les plus réussis. Il a suscité beaucoup d'attention durant le Congrès. Je suis fier de participer à la promotion de cette approche. »

Au moment de la remise de la médaille du Mémorial John C. Phillips, les délégués font une ovation debout à M. Hoffmann.

Clôture de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature (38.2)

Le Président élu de l'UICN, M. Mohammed Valli Moosa prend la parole en commençant par rendre hommage à la Présidente sortante, Mme Yolanda Kakabadse, dans ces termes : « Si l'on peut dire que le courage c'est « savoir rester calme dans la tempête », Yolanda est l'expression même du courage et nous lui disons tous « *gracias* ». Il exprime également sa gratitude à son « opposant éminent et redoutable » dans l'élection présidentielle, M. Parvez Hassan. Il remercie les Conseillers sortants et félicite ceux qui viennent d'être élus en se réjouissant de travailler en collaboration étroite avec le Secrétariat et en saluant « l'esprit de leadership exceptionnel » du Directeur général.

À propos des priorités à traiter d'urgence, M. Valli Moosa souligne que l'extinction est de plus en plus rapide et que : « Nous tous – en particulier les gouvernements – sommes engagés à réduire la tendance actuelle de perte de la biodiversité avant 2010. Toutefois, le travail en cours ne suffit pas. Pour beaucoup, c'est encore une chose comme une autre. Nous devons partir d'ici déterminés à faire tout ce qu'il faut. Notre Union est forte, mais nous devons nous renforcer nous-mêmes. »

Il décrit les domaines suivants comme des défis majeurs pour l'UICN durant la prochaine période intersessions :

- Convier les gouvernements qui n'ont pas encore rejoint l'UICN et ceux qui ont perdu leur titre de membre à participer avec nous à la promotion de l'unité autour d'un message commun.

- Faire en sorte que l'Union soit courageuse, sûre d'elle et omniprésente : « la conservation est la responsabilité de chacun d'entre nous ».
- Collaborer plus vigoureusement avec le secteur privé.
- Faire en sorte que la conservation de la nature soit vue et présentée comme une chance économique.
- Être plus sûrs de nous aux Nations Unies : « Le Conseil précédent a fait un excellent travail en faisant reconnaître l'UICN comme la voix authentique et légitime de la conservation dans le monde. Nous avons maintenant besoin d'un représentant permanent expérimenté et respecté auprès des Nations Unies. »
- Utiliser les forces de l'Union en tant qu'utilisateur et générateur de connaissances appuyées sur la meilleure science disponible.
- Renforcer énormément le travail de communication de l'Union.

Réfléchissant à la nature de l'Union, M. Valli Moosa fait remarquer : « Nous ne prenons pas facilement les décisions parce que nous sommes nombreux. Toutefois, lorsque nous prenons une position, celle-ci représente l'opinion mondiale, une opinion qui doit être prise au sérieux, comme la voix de la seule et unique Union mondiale pour la nature. » En conclusion, il déclare : « C'est un honneur et un privilège pour moi de servir, à ce poste, les intérêts de la conservation. »

Durant un interlude culturel, les délégués apprécient un spectacle de musique et de danse thaïlandaises.

Son Excellence M. Suwit Khunkitti, ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Thaïlande, fait quelques remarques de clôture au nom du pays hôte : « C'est avec joie et honneur que je prononce ces quelques mots de clôture de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature. Je suis heureux que le gouvernement du Royaume de Thaïlande ait été le partenaire de ce Congrès auquel ont assisté plus de 5500 experts du monde entier. Ce Congrès, le plus grand forum démocratique de l'environnement, a joué un rôle unique et urgent en inscrivant les connaissances sur la biodiversité dans le courant principal de la prise de décisions en matière de développement. » Le ministre félicite le Président élu de l'UICN et exprime sa profonde reconnaissance à la Présidente sortante. Il souligne

ensuite sa préoccupation concernant la situation de la biodiversité en Asie et sur la planète, et remercie le Congrès pour avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur cette question et ses incidences graves pour le bien-être de l'humanité.

M. Khunkitti mentionne les retombées positives du Congrès pour la Thaïlande et son peuple, notamment la possibilité d'avoir pu honorer, grâce à la remise de la médaille d'or de l'UICN, Sa Majesté la reine Sirikit pour ses réalisations en matière de conservation et pour la contribution de projets royaux à l'amélioration des moyens d'existence de communautés locales. Il remercie aussi l'UICN d'avoir remis le prix du Patrimoine climat de Bangkok à une ONG thaïlandaise et d'avoir organisé plusieurs tables rondes ministérielles, notamment une table ronde sur l'environnement en Asie et une table ronde sur le Mékong, qui ont été particulièrement utiles pour la Thaïlande et ses voisins.

Le ministre énumère également plusieurs autres avantages que la tenue du Congrès a apportés à la Thaïlande et conclut en invitant les membres à se joindre à la population thaïlandaise pour célébrer le festival de Loy Krathong qui aura lieu le jour suivant, en déclarant : « Pendant Loy Krathong, nous formerons le vœu que ce Congrès génère un changement d'attitude vis-à-vis de la conservation des ressources naturelles et que l'UICN ait un programme de travail enrichi et engagé pour les quatre prochaines années. Nous vous souhaitons, à tous, un très bon voyage de retour. »

La Présidente remercie le ministre et invite les directeurs régionaux de l'UICN et les représentants du personnel du Secrétariat du monde entier à la rejoindre à la tribune.

La Présidente prononce alors le discours de clôture, observant que le mot « évolution » est celui qui correspond le mieux à la période de sa présidence. Elle souligne plusieurs des domaines clés dans lesquels des progrès ont été faits et identifie des questions prioritaires pour le prochain Conseil, notamment :

- faciliter la participation la plus totale aux travaux de l'Union ;
- construire une culture d'auto-évaluation permanente ;

- renforcer encore le rôle des comités nationaux et régionaux ;
- appliquer le nouveau et unique programme de l'UICN qui intègre les travaux des Commissions ;
- tendre la main au secteur privé ;
- travailler encore plus de concert avec les communautés.

La Présidente exprime sa profonde gratitude au Royaume de Thaïlande qui a été l'hôte de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature, et en particulier à Sa Majesté la reine Sirikit pour sa gracieuse présence et pour avoir officiellement inauguré le Congrès. Elle remercie aussi avec chaleur Son Excellence M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre de Thaïlande pour l'appui généreux apporté par le Gouvernement royal thaïlandais, et Son Excellence M. Suwit Khunkitti, ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement pour son appui personnel et sa participation, ainsi que pour l'appui précieux de M. Petipong Puengboon Na Ayudhaya, Secrétaire permanent du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, de M. Apiwat Sretarugsa, Secrétaire permanent adjoint du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, et M. Somchai Pienstaporn, Directeur général du Département des parcs nationaux, de la conservation de la faune et des plantes, ainsi que leur personnel. La Présidente se félicite des efforts déployés par le comité organisateur du gouvernement royal de Thaïlande, les responsables et le personnel d'appui, les sponsors locaux, National Convention Management and Development Co. Ltd, ainsi que les nombreux bénévoles locaux qui ont donné leur temps sans compter. Enfin, elle remercie le peuple de Bangkok qui a partagé les splendeurs de sa culture, de ses coutumes, de sa langue et de ses sites, enrichissant ainsi l'expérience de tous les participants au Congrès.

La Présidente poursuit en remerciant le Directeur général et d'autres membres du Secrétariat, en particulier Aban Kabraji, William Jackson, Jane Ganeau, Steve Edwards, Enrique Lahmann, Ursula Hiltbrunner, Jean-Yves Piro, Corli Pretorius, Miguel Araujo, Peter Shadie et Andrew Ingles, ainsi que chacun des directeurs régionaux et leurs équipes. Elle rend un hommage particulier au dévouement et à la discrétion de Fiona Hanson, qui a travaillé en collaboration étroite avec elle tout au long de son mandat.

Elle remercie l'équipe du Bulletin des négociations de la Terre de l'Institut international du développement durable qui s'est occupée de la communication des activités du Congrès vers le grand public, l'entreprise « Brähler » et l'équipe audiovisuelle du Congrès pour le fonctionnement sans heurts de tous les moyens techniques du processus de vote et rend un hommage particulier aux travaux des jeunes professionnels qui ont assisté au Congrès les remerciant pour leur énergie, leurs rêves et leurs aspirations. En conclusion, elle déclare : « Je m'en vais heureuse parce que je quitte une union souriante. »

Le Directeur général présente une vidéo dans laquelle la famille, les amis et collègues rendent hommage au dévouement de Yolanda Kakabadse envers la conservation et le développement durable et à ses remarquables qualités humaines. L'assistance lui fait une ovation debout.

La Présidente exprime ses sincères remerciements à toutes les personnes présentes et prononce la clôture de la 3^e Session du Congrès mondial de la nature.

